

COMPTE - RENDU SOMMAIRE

VILLE DE PARIS



La séance est ouverte à 9 heures 5 minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris.

Félicitations à Mmes GIAZZI et BOULAY-ESPERONNIER nommées Chevaliers dans l'Ordre du Mérite et à M. COURTOIS promu Officier.

Adoption de comptes rendus.

Le compte-rendu intégral de la séance des lundi 10 et mardi 11 mai 2010 qui a été publié au Bulletin municipal officiel ainsi que le compte rendu sommaire de la séance des lundi 7 et mardi 8 juin 2010 qui a été affiché sont adoptés sans observations.

Communication de M. le Maire de Paris sur l'aide exceptionnelle en faveur des victimes des inondations dans le Département du Var.

M. le Maire de Paris.

Aux sinistrés et à ceux qui ont tout perdu, à toutes les collectivités touchées par ce drame, j'exprime la sympathie de Paris.

Je propose à notre assemblée de voter une aide exceptionnelle de 100.000 euros au Département du Var.

Discussion budgétaire commune Ville et Département.

M. le Maire de Paris.

Nous adaptons nos prévisions à une légère augmentation de nos recettes due pour l'essentiel à une reprise très relative de la fiscalité immobilière. Cette reprise reste aléatoire et sa pérennité est très loin d'être garantie. La prudence s'impose d'autant plus étant donné le contexte national et les lourdes incertitudes qui pèsent sur les recettes des collectivités françaises.

Notre premier devoir est d'accompagner les victimes de la crise.

Nous consacrons ainsi 8,2 millions d'euros aux allocations d'urgence, et notamment 2,2 millions euros pour les agents de la Ville et du Département confrontés à une perte brutale de logement.

Nous mobilisons 20 millions d'euros afin de faire face à l'afflux de mineurs étrangers. Nous majorons de 20 millions d'euros notre prévision pour les allocataires du R.S.A.

Au titre des seuls R.M.I. et R.S.A., la charge nette pour Paris atteignait au 31 décembre 2009 140 millions d'euros.

Comble du cynisme, ce même gouvernement n'hésite pas à instruire le procès des collectivités locales en les accusant d'être trop dépensières.

La progression de nos dépenses de fonctionnement se limitera à 17,5 millions d'euros dont 2,1 millions consacrées à la sécurité de nos musées. Nous abonderons en août de 4,6 millions la dotation pour les états spéciaux d'arrondissement.

La clef pour soutenir l'activité et pour donner à notre ville toutes ses chances, c'est l'investissement.

Le budget primitif prévoyait pour 2010, 1,6 milliard de dépenses. Les ajustements proposés aujourd'hui permettront notamment, grâce au prêt "Paris logement", d'aider les classes moyennes en plus grand nombre à accéder à la propriété.

La principale autorisation de programme porte sur 40 millions d'euros et concerne l'aménagement des voies sur berges.

Ce budget supplémentaire prend acte avec prudence d'une hausse modérée de nos recettes et ajuste de façon exigeante nos dépenses de fonctionnement.

Mme LAGARDE.

Le volet recettes de ce budget complémentaire s'inscrit dans la droite ligne du budget précédent fondé sur une majoration des impôts atteignant à Paris 25 %.

Depuis 2000 environ, le budget de fonctionnement et en particulier la masse salariale, a augmenté de 45 %, ce qui représente 800 millions d'euros.

Les effectifs budgétaires sont passés de 39.414 en 2000, à 49.232 en 2009.

Le plan de relance engagé en 2009 a bénéficié de manière très significative aux Parisiens.

A Paris, 12.500 automobilistes ont pu profiter de la prime à la casse, 1.667 entreprises ont perçu du crédit d'impôt recherche pour continuer à investir et à innover dans notre Ville.

48.000 salariés ont été embauchés dans le cadre du plan embauche "zéro charges" par les toutes petites entreprises et près de 100.000 ménages dont le revenu imposable par part est inférieur à 12.475

euros ont bénéficié d'un crédit d'impôt exceptionnel au titre de l'année 2009.

Près de 6.000 logements sociaux ont pu être financés pour un montant de plus de 121 millions d'euros.

Dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Ville de Paris est la grande bénéficiaire d'un certain nombre d'investissement dont les financements ont déjà été engagés.

Le Premier Ministre a lancé l'initiative d'un débat avec les collectivités territoriales concernant les dépenses mises à la charge des Conseils généraux, en particulier au titre de la protection sociale.

Nous avons tout intérêt à concentrer la dépense sur l'investissement mais cela signifie aussi qu'on engage sur le volet opérationnel une réflexion de fond.

Je ne saurais trop engager à une Revue générale des politiques publiques de la Ville de Paris.

Mme BERTRAND.

Le budget supplémentaire apparaît peu satisfaisant. Il ne semble pas raisonnable d'accroître la masse salariale de 4,2 millions d'euros après un accroissement de 30 % depuis 2001, et de 2,7 % en 2009.

Etait-ce si déraisonnable de s'interroger sur l'opportunité du maintien ou de la suppression de postes à l'occasion des départs à la retraite ?

Seuls à ce stade 2,1 millions d'euros sont consacrés à la sécurisation des musées. Espérons qu'il ne s'agit que de premières mesures.

Le soutien à l'investissement se résume à la seule annonce véritable de 40 millions d'euros d'autorisations de programmes pour la reconquête des voies sur berges. N'y avait-il pas de priorité plus capitale pour la vie quotidienne des Parisiens ?

A la faveur de la rentrée d'argent inespérée des droits de mutation, n'est-il pas temps de diminuer les dépenses, et particulièrement de revenir sur la pénalisation très lourde qu'ont subie les Parisiens depuis deux ans ? Cela nous amène à soutenir la proposition de M. LEGARET d'une baisse de 5 % de la fiscalité locale assortie d'un plan d'économie véritable.

Nous réitérons notre demande d'instaurer un contrôle de gestion strict des états spéciaux d'arrondissement dont les comptes devraient être justifiées à l'euro près.

Les quelques augmentations de dépenses sociales ne sauraient être contestées car elles disent trop bien la dégradation sociale que la crise accentue, qu'il s'agisse des crédits du R.S.A.-

R.M.I., du prêt "Paris-logement" ou du problème des mineurs isolés et sans domicile.

Deux satisfactions pour conclure : les 120.000 euros alloués aux deux forums pour l'emploi des seniors et des jeunes diplômés, ainsi que les 2,4 millions d'euros alloués à la Préfecture de police qui viennent s'ajouter aux 3 millions d'euros du budget primitif affectés à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris qui rationalise son fonctionnement pour se recentrer sur son cœur de métier.

Le groupe Centre et Indépendants soutiendra par son vote supplémentaire le budget supplémentaire de la Préfecture de police, mais ne pourra voter favorablement les autres budgets proposés.

M. BARGETON.

Le budget supplémentaire reste limité à des ajustements ne remettant pas en cause les choix opérés en décembre.

Les premiers mois de l'année 2010 nous conduisent à un optimisme prudent notamment s'agissant des droits de mutation, avec l'inscription de 100 millions d'euros supplémentaires.

Cette somme est la bienvenue pour amplifier nos efforts de solidarité pour les plus démunis au titre de l'aide sociale à l'enfance et du R.M.I.-R.S.A., mais aussi le triplement des crédits alloués au dispositif prêt "Paris-logement" ou l'augmentation des subventions destinées aux écoles et aux collèges. Deux forums pour l'emploi des seniors et des jeunes diplômés seront financés. Nous pourrions encore poursuivre nos investissements et même nous donner de nouvelles ambitions avec les 40 millions d'euros qui seront inscrits pour la reconquête des voies sur berges.

Cela se fera sans pour autant dégrader par un recours excessif à l'emprunt notre capacité à financer nos investissements. La prudence est là, face à une situation sociale inquiétante qui se dégrade, à laquelle le Gouvernement a choisi de répondre, après d'inutiles cadeaux fiscaux, par un plan de rigueur. Le refus de compenser l'intégralité des transferts de compétence, particulièrement pour le R.M.I.-R.S.A., le gel et même l'érosion des dotations aux collectivités et la réforme de la taxe professionnelle sont autant de nuages dans le ciel chaotique du Gouvernement actuel.

Selon le rapport publié par la Cour des comptes, le taux de couverture par l'Etat des dépenses sociales décentralisées passera en dessous des 60 % cette année.

Même si notre collectivité n'est sans doute pas dans la situation la plus critique, nous nous devons d'être solidaires de celles qui notamment, au sein de Paris Métropole voient l'avenir de leur politique d'investissement ou encore de soutien à la vie culturelle fortement compromis du fait d'une

politique hasardeuse de moins disant fiscal. C'est bien, comme l'écrit la Cour des comptes, la politique fiscale du Gouvernement qui explique la situation des déficits publics dans notre pays.

Je tiens à souligner la grande stabilité de nos charges de personnel rapportées au budget de fonctionnement de la collectivité, ce qui ne nous empêche pas d'ajouter 2,2 millions d'euros pour les agents de notre collectivité en difficulté. Le volet emploi de ce budget supplémentaire comprend le transfert de 252 emplois d'agents de logistique générale vers la Direction des usagers, des citoyens et des territoires, à quoi s'ajoute le transfert progressif des agents de la Direction du logement et de l'habitat en charge de l'accueil et des dossiers de demandeurs de logement, avec la mise en place des relais "Information Logement Habitat".

Cette logique d'une meilleure répartition de nos moyens humains en proximité des usagers, mais aussi la création de centres de service partagés sont autant d'illustrations de notre volonté d'une gestion plus efficace.

Le groupe des élus socialistes, radicaux de gauche et apparentés votera ce budget supplémentaire.

M. BROSSAT.

Le budget supplémentaire 2010 témoigne d'une excellente santé financière de Paris.

L'examen de ce budget supplémentaire 2010 montre que notre politique de crise, qui a fait des dépenses sociales une priorité, était justifiée.

Nous avons, pour notre part, assumé une hausse de la fiscalité qui pèse d'abord sur les propriétaires et sur les plus favorisés. Elle permet de nouveaux services en faveur des Parisiens, sans mettre en péril l'équilibre budgétaire de Paris.

Le contraste est saisissant, quand on compare les finances de la Ville à celle de l'État.

Au 1er juillet, après beaucoup d'hésitations, le Gouvernement a concédé une augmentation de 0,5 % du point d'indice aux fonctionnaires.

Le groupe « PC » a déposé deux vœux concernant les personnels. Le premier concerne un plan de déprécarisation des agents de ménage.

Le second vœu est une invitation renouvelée à l'augmentation des effectifs, dans les secteurs soumis à une grande tension du fait de la crise tels que l'aide sociale à l'enfance, qui fait face en ce moment à un doublement du nombre de mineurs étrangers en grande détresse.

Nous souhaitons qu'un geste puisse être fait en direction des personnels de catégorie C, qui subissent la crise de plein fouet.

Nous devons poursuivre notre politique en faveur du logement social.

Il faut aussi réfléchir à l'intensification de nos dispositifs municipaux en faveur d'un meilleur accès aux parcs privés, qu'il s'agisse de "Louer solidaire" ou de "L'agence immobilière à vocation sociale".

Le groupe « PC » présente un amendement plus spécifique, concernant la lutte contre le saturnisme, maladie la plus emblématique et la plus cruelle du mal logement. Il est intolérable que des enfants exposés au plomb chez eux le soient une deuxième fois à l'école, parce que certaines peintures au plomb n'ont pas été supprimées.

M. GAREL.

Nous constatons avec satisfaction que la plupart des modifications proposées confirment et renforcent les décisions budgétaires que notre majorité municipale avait adoptées. A savoir, le maintien d'un effort significatif de notre municipalité en faveur des dépenses sociales de solidarité, d'environnement et pour le logement social.

Nous voterons donc ce budget supplémentaire et nous approuvons totalement la décision d'ajouter 20 millions d'euros, en prévision des dépenses au titre du Revenu de solidarité active (R.S.A.).

De même notre municipalité mobilise 20 millions d'euros supplémentaires pour l'aide sociale à l'enfance soit à chaque fois 10 millions d'euros de moins que ce que Mme BETTENCOURT avait touché pour le bouclier fiscal.

(La séance, suspendue à neuf heures quarante cinq minutes, est reprise à neuf heures cinquante minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

Cette augmentation de 20 millions d'euros pour l'aide sociale à l'enfance est rendue nécessaire par l'arrivée importante de mineurs étrangers à Paris, ce qui est le résultat scandaleux et dramatique de la décision du Gouvernement, après avoir supprimé le centre de Sangatte en 2002, d'évacuer, sans solution de rechange, il y a quelques mois, la "Jungle" de Calais.

Nous saluons avec satisfaction la prise en compte de certaines demandes environnementales portées par notre Groupe et qui n'avaient pu être acceptées lors du budget primitif de décembre.

Ainsi, notre Municipalité va consacrer 2,1 millions d'euros supplémentaires pour la rénovation des chaufferies des équipements municipaux et 1,6 million d'euros supplémentaires pour le renouvellement des plantations d'arbres d'alignement.

Nous vous demandons de ne pas abattre les arbres du stade Jean-Bouin et des Halles tant que vous ne serez pas certains que les permis de construire contestés et contestables seront validés par les tribunaux.

En effet, alors qu'il y a quelques mois, nous parlions baisse des recettes et plan d'économies, aujourd'hui, les recettes de la Ville enregistrent une hausse modérée mais certaine en raison en partie de l'accroissement des droits de mutation.

C'est pourquoi, nous portons à l'occasion de ce budget supplémentaire différentes propositions pour permettre des financements supplémentaires sans bouleverser les grands équilibres de notre budget.

Ainsi, nous proposons d'accorder des crédits supplémentaires pour l'aménagement de nouveaux quartiers verts et de zones de rencontre.

De même, il est nécessaire d'allouer des crédits supplémentaires pour de nouvelles ressourceries à Paris.

De même, nous proposons d'allouer des sommes supplémentaires pour l'aménagement de carrés aux biffins ailleurs que dans le 18^e arrondissement.

Enfin, la Ville de Paris doit en priorité concentrer ses efforts d'investissement et son innovation sur des projets qui rendent service et améliorent la qualité de vie de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens et surtout, des investissements qui rendent notre ville plus robuste face à la crise écologique, sociale et économique que nous subissons.

Ainsi, un effort particulier doit être apporté en matière de transports collectifs, dont le prolongement de la ligne T3 jusqu'à la porte d'Asnières doit être l'une de nos priorités, tout en attendant que l'État accepte de contribuer au financement de ces équipements indispensables.

Nous devons aussi accroître nos investissements dans d'autres domaines tout aussi importants, comme la réhabilitation thermique des bâtiments de la Ville, l'amélioration des performances énergétiques du parc social comme du parc privé, accentuer nos efforts sur les projets localisés pour la mise en œuvre du plan climat, pour augmenter la part du bio dans les cantines ou encore amplifier une politique de prévention et de réduction des déchets.

M. LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement.

Ce budget supplémentaire s'inscrit dans la continuité de la politique budgétaire de la Ville, sous le double signe de l'obscurité et de l'esbrouffe.

C'est la première fois que dans un document budgétaire, le rapport de présentation ne contient absolument aucune explication.

Dans un contexte de crise, qui n'épargne personne, où sont les efforts d'économies et de maîtrise des dépenses ?

Les dépenses d'investissement que vous faites figurer dans ce budget supplémentaire ne sont que des intentions sans aucune traduction en crédits de paiement.

L'autorisation d'emprunt est réduite. C'est la démonstration parfaite que n'investissez pas, en tout cas vous n'investissez absolument pas à hauteur de vos prétentions et de vos promesses.

Utiliser le prétexte de la tempête Xynthia qui a largement épargné Paris pour justifier une dépense d'1,6 million pour remplacer des arbres d'alignement apparaît d'assez mauvais goût s'agissant d'une tempête dont les conséquences ont été dramatiques dans de nombreuses régions de France mais pas à Paris.

Autres petites mesquineries, le Fonds de solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France, pourtant amplement soutenu par le Maire de Paris et la majorité, au titre de l'année 2010, fait apparaître une diminution sensible de la contribution de la Ville de Paris.

Nos propositions consistent à vous dire d'investir mais dans de vrais investissements durables. Vous avez bénéficié de 100 millions de remboursement anticipé du F.C.T.V.A. à condition de réaliser une augmentation de vos investissements mais ce n'est pas ce que vous faites. La proportion de vos investissements comparée au montant de vos recettes ne cesse de diminuer, elle est aujourd'hui plus faible qu'en 2000, dernier exercice budgétaire plein avant votre élection.

Vous êtes incapables de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

En période de crise, où sont les propositions de diminution du train de vie du Maire de Paris et de ses adjoints ? Nous déposons un amendement en ce sens.

Le vol spectaculaire au musée d'Art moderne est un appauvrissement du patrimoine de la Ville de l'ordre de 100 millions d'euros.

Nous proposons à ce titre un amendement budgétaire de 10 millions d'euros pour mieux protéger l'ensemble du patrimoine de la Ville. Vous répondez qu'avec 3,2 millions d'euros consacrés à la sécurité du musée d'Art moderne et du musée Carnavalet, cela suffit, mais il est indispensable de faire un effort supplémentaire pour tenir compte de l'audit présenté par l'Inspection générale.

Nous vous proposons de diminuer la fiscalité de 5 %. Si vous ne le faites pas, c'est que vous constituez une cagnotte secrète sur laquelle nous n'avons aucune transparence et aucune proposition.

M. BRAVO, maire du 9^e arrondissement
Ce budget supplémentaire présente indéniablement une série de bonnes nouvelles pour les Parisiens et la Droite parisienne fait mine de ne rien voir.

Les élus de l'Opposition n'admettent pas que le Maire de Paris parvienne en temps de crise à abonder les budgets de solidarité et d'investissement de la collectivité parisienne tout en réduisant l'endettement.

Peu de collectivités publiques aujourd'hui en France sont en mesure d'augmenter leurs dépenses sociales et en même temps d'accroître l'investissement.

Au même moment, le Gouvernement s'embourbe dans son incapacité à réduire le déficit et l'endettement.

Comment l'opposition peut-elle s'opposer aux 50 millions d'euros supplémentaires affectés à la solidarité alors que le nombre d'allocataires du R.S.A. est en augmentation de 9 % à cause d'une gestion gouvernementale exécrationnelle de la crise ?

Comment osez-vous contester les 20 millions d'euros supplémentaires que la Municipalité parisienne propose d'orienter vers l'aide sociale à l'enfance et les 2 millions d'euros supplémentaires à la disposition des agents de notre collectivité en difficulté ?

Alors qu'une réforme des retraites, aussi injuste qu'inéquitable, cache mal la difficulté des seniors à garder ou à retrouver un emploi, comment pouvez-vous voter contre les deux nouveaux forums pour l'emploi financés par ce budget supplémentaire, l'un en direction des seniors, l'autre à l'avantage des jeunes diplômés ?

Le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés préfère soutenir avec enthousiasme et confiance les bonnes nouvelles de ce budget modificatif.

M. GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1^{ère} Commission.

Le budget supplémentaire est un budget marginal.

Les droits immobiliers ayant reculé de 300 millions d'euros entre 2007 et 2009, nous avons donc retenu une prévision prudente de 600 millions d'euros. Depuis le début de l'année, la croissance de ces rentrées a été vive, + 30 % en moyenne sans doute en raison de la croissance du nombre des transactions. Dans l'incertitude quant à la durée et à l'ampleur de cette reprise, nous inscrivons une recette supplémentaire de 100 millions d'euros et nous nous réservons d'inscrire un autre supplément en automne s'il y a lieu.

Il n'y a en l'occurrence pas de cagnotte, rien de caché, rien de secret.

Plus sérieuses sont les discussions sur les conclusions à tirer de cette augmentation. A la Droite qui nous suggère de baisser les impôts, je réponds que l'augmentation fiscale de 2009-2010 vise non pas à compenser la baisse des droits de mutation mais à financer nos priorités et à répondre aux besoins des Parisiens jusqu'en 2014.

Il est effarant de s'entendre donner des leçons de justice fiscale par ceux qui soutiennent avec l'énergie du désespoir un bouclier fiscal de 586 millions d'euros distribués à quelques centaines de privilégiés.

Nous nous sommes toujours gardés d'engloutir les surplus de droits de mutation dans les dépenses de fonctionnement. Ce surplus a représenté un peu plus de 2 milliards dans la précédente mandature qui nous ont permis d'investir beaucoup en empruntant très peu. Jusqu'ici, nous n'avons jamais consacré ces recettes incertaines à des dépenses pérennes et nous n'allons pas commencer aujourd'hui. Ce surplus des droits de mutation servira à l'effort d'investissement très lourd que nous avons programmé.

Notre budget supplémentaire traduit ce choix, puisqu'il enregistre une diminution significative de notre autorisation d'emprunt.

Les dépenses de fonctionnement resteront strictement contenues

Les deux catégories de contribution de l'État qui sont vérifiables dans les documents budgétaires (dotation de fonctionnement et compensation des transferts) évolueront toutes deux à la baisse sur l'ensemble de l'année.

Ce recul des contributions et concours de l'État intervient alors que Paris fait face avec détermination à la crise sociale et à la quasi-absence d'investissement de l'État. J'ai noté avec beaucoup d'intérêt l'hommage que Mme LAGARDE rendait à notre effort en matière d'investissement, mais je voudrais souligner que le budget de l'État, lui, ne comprend qu'un budget d'investissement qui est inférieur à 5 % de son total. Le Gouvernement apparaît fermement décidé à enfermer dans un corset d'airain les dépenses des collectivités locales qui ne font pourtant que pallier les conséquences de sa politique. C'est un discours unanime de tous les élus locaux de ce pays. Et je le dis avec un peu de solennité aux représentants de la majorité nationale qui siègent parmi nous, nous saurons inlassablement rappeler aux Parisiens, comme nous venons de le faire aux élections régionales, la part que vous prenez à cet étranglement dont ils sont les premières victimes.

S'agissant des dépenses, la priorité est accordée aux dépenses sociale à travers trois chapitres extrêmement symboliques, le R.S.A., l'aide sociale à l'enfance et les allocations d'urgence aux familles et aux agents municipaux en détresse.

Les amendements adoptés tout à l'heure par la Commission des finances sur les risques de plomb dans les écoles, les ressourceries, le Carré aux Biffins ainsi que le vœu sur la déprécarisation des agents de ménage et le Bureau d'aide sociale à l'enfance vont évidemment dans le même sens et je leur donne un avis extrêmement favorable.

La moyenne de l'investissement est passé de 1.2 milliard pour la période 2001-2007 à 1,5 milliard sur la période 2008-2010.

Priorité à l'investissement, soit 46 millions répartis entre des acquisitions foncières pour de nouveaux équipements publics, l'aide à l'accession à la propriété, les espaces verts, la rénovation des chaufferies municipales énergivores et les arbres d'alignement auxquels s'ajoute une autorisation de programmes de 40 millions d'euros pour les berges de la Seine.

Je m'étonne qu'un ancien adjoint aux finances dise que cette autorisation de programme ne permettra pas de dépenses.

Priorité aussi à la décentralisation avec 5 millions d'euros pour la gestion des équipements d'arrondissement.

Nous pensons qu'en l'état actuel de nos études les crédits d'amélioration de la sécurité des musées permettront de répondre aux besoins même s'il est clair que d'autres mesures seront prises à la fin de l'année et que d'autres crédits seront inscrits au titre du budget 2011.

Il est vrai que les œuvres d'art dans les musées parisiens ne sont pas assurées car les primes d'assurance à payer pour les œuvres d'art dans les musées seraient d'un coût tel qu'elles contrebalanceraient, et au-delà, le risque que nous prenons.

D'ailleurs, c'est également ce que fait l'État.

Je ne peux donner un avis favorable à l'amendement de la Droite sur le Châtelet, car les subventions culturelles doivent être appréciées globalement au moment du budget primitif.

On ne conduit aucune politique durable sans une politique budgétaire et financière sérieuse et prudente qui passe par des principes d'une extrême simplicité : la prudence dans les dépenses de fonctionnement, les réformes destinées à dégager

des économies, le financement de l'investissement autant qu'on le peut par des ressources définitives, et un recours maîtrisé à l'emprunt.

M. LE MAIRE DE PARIS.

Dès le début de la crise, nous avons commencé parfois de façon très symbolique avec la diminution des indemnités de représentation des maires d'arrondissement et le Maire de Paris.

2010, DF 38 - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2010. - 1°) Budget d'investissement. - 2°) Budget de fonctionnement.

Lettre rectificative n°1

Lettre rectificative n°2

Vœu n°7 (Les Verts) relatif au financement de l'extension du T3 jusqu'à la Porte d'Asnières.

Vœu n°8 (Les Verts) relatif au renforcement et développement des opérations Paris Respiré.

Vœu n°8 bis de l'Exécutif

Vœu 9 (UMPPA) relatif au maintien de la subvention de fonctionnement du Théâtre du Châtelet.

La lettre rectificative n°1 est adoptée.

L'amendement n°2 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est retiré de même que les amendements n°3, 4 et 5 du groupe "Les Verts".

L'amendement n°6 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable, est rejeté.

Le vœu n°7 du groupe "Les Verts" est retiré.

Le vœu n°8 du groupe « Les Verts » est retiré.

Le vœu n°8 bis de l'Exécutif est adopté.

Le vœu n°9 du groupe « U.M.P.P.A. » avec un avis défavorable est repoussé.

La lettre rectificative n°2 est adoptée.

S'agissant du budget d'investissement de la Ville de Paris, la section des autorisations de programme est adoptée mission par mission et globalement.

Les crédits de paiement sont adoptés chapitre par chapitre et globalement.

Le projet de délibération DF 38-1 relatif au budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris 2010 est adopté globalement compte-tenu des amendements et lettre rectificative.

Le budget de fonctionnement de la Ville de Paris DF 38-2 est adopté chapitre par chapitre puis globalement compte-tenu des amendements et lettre rectificative.

2010, DF 39 - Individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2010.

L'amendement n°10 du groupe "Les Verts" est retiré.

Le projet de délibération DF 39 est adopté compte-tenu de la lettre rectificative n°2.

2010, DF 40 - Budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement pour 2010. - Adoption des états spéciaux d'arrondissement et ventilation des dépenses par chapitre et par nature.

Le projet de délibération DF 40 est adopté.

2010, DF-DRH 41 - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services municipaux pour 2010.

Vœu 11 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Le vœu 11 est adopté.

Le projet de délibération DF-DRH 41 est adopté.

2010, DALIAT 22 - DF 21 - Budget supplémentaire du service technique des transports automobiles municipaux pour 2010.

Le projet de délibération DALIAT 22-DF 21 est adopté.

2010, DPE 35 - DF 19 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris. Budget supplémentaire pour 2010.

Le projet de délibération DPE 35 - FF 19 est adopté.

2010, DPE 36 - DF 20 - Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris. Budget supplémentaire pour 2010.

Le projet de délibération DPE 36 - DF 20 est adopté.

2010, DEVE 51 - DF 21 - Budget supplémentaire du fossoyage pour 2010.

Le projet DEVE 51 - DF 21 est adopté.

2010, PP 40 - Décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2010.

Le projet de délibération PP 40 est adopté.

(La séance, suspendue à 10h45, est reprise à 11h05 sous la présidence de Mme HIDALGO, Première adjointe)

Vœu n°43 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au procès intenté par la Fondation Sasakawa à Karoline POSTEL-VINAY.

Le vœu n°43 avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté.

2010, DPVI 80 - Signature de l'avenant n° 2 à la convention conclue avec l'association SOS Racisme - Touche pas à mon pote, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 46.000 euros. (Suite).

Le projet de délibération DPVI 80 est adopté.

Vœu n°44 relatif à l'organisation d'un référendum d'initiative locale sur le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales. (PCF/PG, Les Verts).

Le vœu n°44 est retiré.

Vœu n°45 relatif au devenir des familles du 31, rue Ramponeau (20e), déposé par Mmes Giboudeaux et Calandra.

Le vœu n 45 est adopté.

2010, SG 24 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Amicale du Nid (10e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 37.000 euros.

Le projet de délibération SG 24 est adopté.

2010, SG 152 - Subvention à l'association Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles, pour son action de lutte contre le mariage forcé et l'excision. Montant : 10.000 euros.

Le projet de délibération SG 152 est adopté.

2010, DFPE 352 - Subvention à l'association "Môm'rue Ganne" destinée à financer le fonctionnement de son Antenne du 20e arrondissement. Montant : 5.000 euros.

Le projet de délibération DFPE 352 est adopté.

2010, DASCO 68 - Evolutions et fixations tarifaires des activités périscolaires.

Le projet de délibération DASCO 68 est adopté.

2010, DPA 81 - Dépôt de la demande du permis de démolir en vue des travaux de reconstruction et d'extension du groupe scolaire 99, rue Olivier de Serres - 20, rue de la Saïda (15e).

Le projet de délibération DPA 81 est adopté à l'unanimité.

Vœu n°46 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la carte d'éducation prioritaire dans le 17e arrondissement.

Le vœu n°46 est adopté.

Vœu n°47 (PSRGA, Les Verts) relatif à la réouverture d'une classe à l'école maternelle rue Jacquier.

Le vœu n°47 est adopté.

Vœu n°48 (PSRGA, Les Verts) relatif à la situation des Auxiliaires de Vie Scolaire à l'approche de la rentrée 2010.

Le vœu n°48, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté.

Vœu n°49 (UMPPA) relatif à la sécurisation du groupe scolaire Saint-Charles/Varet.

Le vœu n°49 est rejeté.

2010, DJS 338 - Signature d'une convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et l'association A.C.T.I.S.C.E pour la gestion du centre d'animation Interclub 17 (17e).

Le projet de délibération DJS 338 est adopté.

Vœu n°50 (PSRGA) relatif au maintien de l'antenne jeunes Brisson.

Vœu n°51 (UMPPA) relatif au maintien de l'antenne jeunes Brisson.

Le vœu n°51 est retiré

Le vœu n°50 est adopté.

Vœu n°52 déposé par le groupe communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'instauration d'une journée de pré-rentrée en crèche municipale.

Le vœu n°52 avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Vœu n°53 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'actualisation des données chiffrées livrées en juillet 2009 dans le rapport de la mission d'information et d'évaluation sur la petite enfance.

Le vœu n°53 est retiré.

2010, CAB_MA 28 - Signature de conventions de partenariat avec les Régions Guadeloupe et Martinique.

Le projet de délibération CAB_MA 28 est adopté.

2010, DJS 347 - Signature d'un avenant au bail emphytéotique administratif avec la société Colspa SAS pour la rénovation et l'exploitation du site de la piscine Molitor (16e).

Vœu n°54 déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Le vœu n°54 avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Le projet de délibération DJS 347 est adopté.

2010, DJS 355 - Subvention à la SASP Paris Handball au titre de la saison sportive 2010-2011. Montant : 502.315 euros.

Le projet de délibération DJS 355 est adopté.

(La séance, suspendue à treize heures treize minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

Questions d'actualités

I - Question d'actualité du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la gouvernance du Grand Paris.

M. COUDERT.

Jusqu'à ce que Nicolas SARKOZY lance l'ambitieux projet de Grand Paris, vos relations avec les communes limitrophes étaient limitées par des conventions bilatérales. Vous vous êtes réfugiés dans Paris Métropole, mais avec une vision rabougrie des politiques à mener et un comportement un peu autarcique. Vous n'avez pas pour Paris de stratégie urbaine, de logique de déplacement, de volonté de rayonnement économique et culturel. Peu vous importe que les berges de la Seine soient un axe de transit majeur en Région parisienne, que les halles, cœur du Grand Paris nœud essentiel des transports collectifs en Ile-de-France, soient traitées comme un quartier vintage année 70, les Batignolles considérées comme une dent creuse que l'on remplit de logements sociaux.

Des projets concoctés dans le secret sortent du jour au lendemain dans la presse, sans être présentés aux élus, sans être concertés avec les forces vives de notre Capitale. Vous refusez l'expérimentation.

Sur des projets qui engagent l'avenir des Parisiens, vous refusez d'associer l'opposition. Comment comptez-vous associer l'opposition dans Paris Métropole et quand aurons-nous un débat en Conseil de Paris sur votre stratégie de Paris dans le Grand Paris ?

M. MANSAT, adjoint.

Les collectivités de droite sont en train de décider d'adhérer massivement à Paris Métropole, ce qui était une proposition parisienne depuis maintenant presque cinq ans et contredit beaucoup l'argumentaire de M. COUDERT.

Paris Métropole, c'est avant tout un lieu qui s'apparente à une conférence des exécutifs qui n'a pas vocation à accueillir les oppositions de chacune des collectivités. Si l'on mettait le doigt dans un tel système on se retrouverait avec plusieurs milliers de participants à Paris Métropole.

En revanche, pour faire en sorte que, justement, tous les élus de toutes les collectivités soient associés, il a été proposé que se tienne une ou deux fois par an un forum réunissant la totalité des élus concernés.

Toute entrée de collectivités locales montre bien que Paris métropole était le lieu pertinent d'élaboration d'une politique métropolitaine. Et la situation nouvelle à la suite d'une rencontre entre le Maire de Paris, le Président de la Région, et le Président de la République permet à certains de reconnaître la pertinence de ce lieu politique et on peut s'en féliciter.

M. COUDERT.

M. MANSAT n'a répondu qu'à une première question sur l'association de l'opposition. On pourrait peut-être faute d'une meilleure idée associer les maires d'arrondissement.

Nous aimerions savoir quelle est la stratégie urbaine, quelle est la stratégie en matière de logique de déplacement que la Ville de Paris souhaite faire prévaloir dans le cadre de Paris métropole.

M. LE MAIRE DE PARIS.

Vous n'êtes pas en harmonie avec beaucoup d'élus de la métropole parisienne y compris de l'U.M.P.P.A. dont beaucoup adhèrent au syndicat Autolib'.

Ce sont notamment des élus U.M.P.P.A. de l'agglomération qui m'ont convaincu que l'opposition n'avait pas à être représentée à Paris Métropole car c'est un syndicat de collectivités

locales. Nous avons décidé tout de même de créer un forum qui pourrait être annuel, où pourraient être représentées toutes les composantes de toutes les collectivités.

II - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative à l'insécurité à Belleville.

III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative à la constitution d'un comité de pilotage inter-arrondissements sur le quartier de Belleville.

Mme ASMANI.

Belleville, deuxième quartier où la communauté asiatique de Paris a choisi de perpétuer un certain art de vivre, une certaine culture dans le respect des lois de la République, connaît aujourd'hui un véritable calvaire sous la menace quotidienne de bandes de délinquants qui violentent les femmes et détroussent les commerçants.

Nous avons reçu une délégation après la manifestation qu'ils ont organisée le 20 juin.

L'insécurité a explosé ces derniers mois.

La violence se concentre surtout contre les femmes.

Les mineurs, instrumentalisés, sont arrêtés par la police mais sont systématiquement relâchés. Les victimes ne vont donc plus porter plainte.

Les habitants de Belleville sont à bout et ne comprennent pas la relative impuissance des forces de l'ordre.

Les représentants du collectif qui ont organisé la marche de protestation du 20 juin seront-ils conviés au comité de pilotage dont la création a été récemment annoncée ?

L'Opposition sera-t-elle associée ?

Les habitants de Belleville attendent légitimement de l'État qu'il assure leur sécurité. Ils craignent que les mesures prises ne soient temporaires.

Ce qu'il nous faut retrouver à Belleville c'est le vivre ensemble, au-delà des appartenances communautaires.

Pour cela, il faut surmonter l'échec de la politique de la ville à Paris. Trop souvent, les ensembles de logements sociaux, surtout les plus récents, sont des abcès de fixation pour la haine, l'intolérance et la violence.

Il y a un problème de la politique de la jeunesse à Paris, les caméras de vidéosurveillance ou les correspondants de nuit de la D.P.P. ne suffiront pas à régler les tensions communautaires.

Il faut tout remettre à plat car la réaction légitime de la communauté asiatique parisienne prouve que la situation se dégrade.

Mme BIDARD.

La manifestation du 20 juin autour du mot d'ordre : "le droit à la sécurité pour tous", mettait en évidence l'expression d'une population excédée par ses conditions de vie.

Dans un contexte de crise économique et de politique d'immigration isolant les familles, le quartier de Belleville est un quartier riche en associations qui tentent de construire et de tisser des solidarités concrètes.

Les équipes municipales des quatre arrondissements concernés sont engagées dans de nombreux projets visant à renforcer ce vivre ensemble laïc et fraternel.

Ce quartier a par ailleurs été le théâtre d'un grand nombre de manifestations rassemblant de nombreuses associations et partis politiques contre les opérations policières de rafle à l'encontre des personnes en situation irrégulière.

La violence communautaire est plutôt la violence de la misère. Notre politique doit d'abord privilégier le renforcement des actions de prévention, la satisfaction des besoins en termes d'équipements publics dans ce quartier où la population est particulièrement frappée par la crise et où de nombreux besoins ne sont pas satisfaits ainsi que le renforcement des partenariats associatifs et institutionnels.

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche se félicite de la mise en place d'un comité de pilotage associant les quatre arrondissements du quartier de Belleville.

Notre groupe souhaite connaître la composition de ce comité de pilotage et aimerait qu'il implique les adjoints et délégués d'arrondissement concernés, l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs partageant les principes républicains et souhaitant travailler au renforcement du vivre ensemble à Belleville.

M. LE MAIRE DE PARIS.

Faites attention à ne pas créer des comités où il y a tellement de monde que l'on n'arrive plus à travailler.

Mme HIDALGO, première adjointe.

Le 20 juin dernier s'est déroulée à Belleville, à l'appel d'associations chinoises et franco-chinoises, une manifestation pour dénoncer la recrudescence des agressions contre les membres de la

communauté chinoise.

Belleville est un quartier d'une très grande diversité, un quartier populaire et chaleureux.

Il est clair que les effectifs de police ne sont pas déployés en nombre suffisant.

Nous demandons que soient déployés des moyens humains supplémentaires et qu'une veille policière puisse être renforcée sur le terrain.

Je ne peux que saluer l'initiative des quatre Maires d'arrondissement concernés qui ont annoncé, dès le lendemain de la manifestation, la mise en place de ce comité de suivi et de pilotage inter-arrondissements.

Ce quartier cosmopolite et populaire n'envisage sans doute pas son avenir dans le communautarisme.

Les moyens de police doivent être mis au rendez-vous pour lutter contre cette recrudescence de la délinquance, mais aussi les moyens de prévention, et cela concerne notamment la Ville et les services sociaux, mais aussi tous les services qui travaillent auprès des jeunes.

Ce comité de pilotage sera bien sûr ouvert à la présence des quatre commissaires d'arrondissement, comme aux élus d'arrondissement. Il faut effectivement rester dans une forme de comité qui permette le travail en commun.

M. LE PRÉFET DE POLICE.

Tant moi-même que les personnes qui travaillent avec moi, n'acceptons pas le terme de rafle.

Sans attendre, la manifestation du 20 juin, nous avons pris en compte les préoccupations des personnes d'origine chinoise pour la plupart, qui étaient venues nous dire leur préoccupation.

J'ai reçu l'ambassadeur de Chine ainsi que la vingtaine d'associations concernées.

Nous les avons incité à déposer plainte. Nous avons déjà des documents en chinois et nous allons faire un guide.

S'il ne convient pas d'exagérer l'ampleur des actes de délinquance, il est vrai qu'il y a eu des actes de violence plus nombreux depuis quelques mois.

La police n'est pas restée inactive puisque depuis le début de l'année, 21 personnes ont été mises en cause dans 17 affaires différentes avec un taux de déferrement au parquet de 70 %.

Le débat sur les effectifs est un débat récurrent, mais nous mettrons les moyens nécessaires.

Puisque nous avons maintenant dénombré 13 bandes ou groupes sensibles qui s'adonnent régulièrement à des actes de délinquance dans un périmètre proche de Belleville, nous pourrions mettre en place un suivi individualisé, partenarial et concret des mineurs et jeunes majeurs concernés et ainsi montrer qu'un système de suivi individualisé peut nous permettre de mettre fin à l'activité de ces bandes, par une démarche non pas sécuritaire mais fondée sur la prévention.

IV - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative à la présidence du Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P.

Mme BLUMENTHAL, maire du 12^e arrondissement.

L'élection d'un haut fonctionnaire à la présidence du Conseil de surveillance de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, lors de sa première réunion le 30 juin, suscite de vives inquiétudes.

Paris sera ainsi la seule grande ville de France dont l'hôpital ne sera pas présidé par un élu et où l'Etat contrôlera toutes les instances de décision.

Cette élection est de très mauvais augure avant la présentation officielle du Plan stratégique 2010-2014 de l'A.P.-H.P., alors que le plus grand hôpital de France n'a toujours pas de budget, et que le Gouvernement cherche à imposer une gestion purement comptable.

Les élus parisiens demeurent néanmoins mobilisés et vigilants.

Dans le 12^e arrondissement, par exemple, de graves menaces pèsent toujours sur l'avenir de Trousseau, Rothschild et Saint-Antoine.

M. LE GUEN, adjoint.

Paris sera donc la seule Ville de France dont le Maire ne présidera pas le conseil de surveillance de son hôpital. C'est une attaque supplémentaire, portée par le pouvoir au plus haut niveau de l'Etat.

Chaque fois, la Droite parisienne approuve une méthode qui bafoue la démocratie, qui méprise l'esprit républicain alors que, pas une fois, la Gauche au pouvoir n'a eu ce type d'attitude vis-à-vis d'institutions municipales.

Notre Conseil de Paris a tenu au mois de mai, après une série d'auditions, une réunion très importante où tous les groupes ont exprimé leur très profonde préoccupation devant les dysfonctionnements de l'Assistance Publique.

Aujourd'hui rien n'est fait, tout est masqué, tout continue comme avant. Des centaines d'emplois sont liquidés cette année à l'Assistance Publique,

mais pendant ce temps, le pouvoir, qui n'ose pas assumer sa politique, n'est même pas capable de présenter un budget à l'hôpital public.

Et nous continuons effectivement à voir ici ou là le départ d'un certain nombre de praticiens pour ne pas dire l'exaspération de l'ensemble des professionnels de santé devant la politique menée.

Ce qui est en cause, c'est tout simplement la liquidation de l'hôpital public dans ce pays. L'opposition municipale prête la main aux funestes volontés du pouvoir.

V - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative aux mouvements de grève dans les piscines municipales.

Mme FOURNIER.

La réforme des agents des caisses des piscines prévoit la suppression des 94 postes d'agent administratif qui seront remplacés par des tourniquets à l'entrée de la piscine.

Cette décision a inquiété les personnels qui ont déclenché une grève tournante.

Les négociations ont commencé très tardivement et pour l'instant n'ont toujours pas abouti.

Plusieurs agents grévistes ont été convoqués par leur directeur et l'un d'entre eux a même reçu un avertissement pour fait de grève.

Tout cela s'inscrit dans un climat social qui se dégrade.

Où en sont les négociations avec l'ensemble des représentants syndicaux de la D.J.S. ? L'exercice du droit de grève est-il limité pour les agents de la D.J.S. ou peut-être aussi dans d'autres Directions de la Ville ?

M. VUILLERMOZ, adjoint.

Il y a nécessité de faire des réformes dans le fonctionnement de la Ville.

La réforme a été adoptée lors d'un comité technique paritaire le 31 mai 2010 et a été votée d'ailleurs par quelques syndicats. Elle sera mise en place au fur et à mesure de l'installation des tripodes dans les piscines et sera opérationnelle à titre expérimental dans deux piscines, Parmentier et Alfred Nakache à l'automne 2010. Le déploiement des tripodes sera étalé sur trois ans.

Cette réforme sera bénéfique pour les usagers, qui auront moins de temps d'attente pour accéder à la piscine et pour les personnels qui bénéficieront de vingt-cinq postes supplémentaires d'adjoints techniques.

Les adjoints techniques des piscines percevront un complément indemnitaire de 100 euros nets par mois, soit environ 8 % de leur salaire actuel. Quant aux agents administratifs, leur niveau indemnitaire actuel sera maintenu.

De plus, ils bénéficieront tous de formations adaptées et, le cas échéant, de remises à niveau dans des domaines spécifiques.

Le droit de grève est un droit fondamental, que la Municipalité respecte au plus haut point.

Ce droit est encadré par des règles, qui prévoient que le début de la grève doit être concomitant avec la prise de service des agents.

Malgré de nombreux rappels explicites par les chefs d'établissement et les chefs de secteur, un nombre très limité d'agents ont persisté à poser le début de la grève au cours de leur service.

Le nombre d'agents concernés par les avertissements est relativement modeste.

Nous avons également un devoir de service public rendu aux usagers.

Le fonctionnement régulier des établissements est encore affecté, car un quota réglementaire d'agents est exigé pour assurer la sécurité des usagers. Ainsi, l'absence d'un agent dans une piscine peut suffire à fermer un établissement.

Il s'agit donc d'un très petit nombre d'agents grévistes, qui évidemment perturbent le service public et mettent en difficulté les associations concernées dans quelques piscines au niveau parisien.

Un très gros effort de communication a été fait envers l'ensemble des agents travaillant dans les piscines.

VI - Question d'actualité de M. SARRE à M. le Maire de Paris relative au G20.

M. SARRE, adjoint.

Les chefs d'Etat réunis à Toronto au G20 ont confirmé leur enlisement dans l'ornière libre-échangiste. Ils n'ont pas réussi à faire bouger le curseur monétaire, notamment vis-à-vis de la Chine et ont entériné un virage d'austérité budgétaire, qui ne peut que rimer avec recul de la puissance publique et aggravation cyclique de la crise.

Le pacte de stabilité budgétaire, funeste héritage du traité de Maastricht, revient paralyser l'action publique.

La croissance économique sera plombée par ces politiques. Paris ne peut que voir son activité affectée.

Alors qu'on annonce déjà 100.000 postes de fonctionnaires supprimés d'ici 2013, l'Etat ne s'en défaussera que plus sur les collectivités territoriales. Quelle sera la réponse de la collectivité parisienne ?

M. GAUDILLÈRE, adjoint.

Il est ironique que les mêmes dirigeants, qui ont plongé l'Etat dans une situation aussi impécunieuse, s'essaient aujourd'hui à des leçons de finances publiques.

Depuis de nombreuses années, l'Etat vit au-dessus de ses moyens, repoussant sur les générations futures le fardeau grandissant de sa dette.

On ne peut que s'amuser également des déclarations récentes, vertueuses, et qui pourraient n'être en réalité que poudre aux yeux.

La réponse de la Municipalité dans ce contexte, c'est l'inverse de ce que fait le Gouvernement.

Le plan d'économie initié en 2009 et approfondi au budget primitif 2010 a concerné toutes les dépenses de l'administration et permis 50 millions d'euros d'économie.

L'Etat ampute les moyens humains si nécessaires dans les secteurs de l'éducation, de la santé alors que ouvrons chaque jour de nouveaux services et de nouveaux équipements et que nous maintenons l'emploi.

L'État se désengage de la politique sociale, cherchant à se défaire sur le secteur privé, tandis que notre effort social, déjà considérable, se renforce encore.

L'État délaisse les cofinancements, revient sur ses engagements, se défausse de ses charges sur des collectivités locales qu'il accuse ensuite d'être dépensières. Nous, contre vents et marées, nous restons fidèles à tous les engagements pris devant les électeurs.

(La séance, suspendue à 15 h 35, est reprise à 16 h 45 mn, sous la présidence de M. GIRARD, adjoint).

2010, DJS 405 - Autorisation d'occupation précaire et temporaire à l'association le Stade Français pour l'exploitation à des fins privatives du centre sportif Géo André.

Vœu n° 55 relatif au retrait de la délibération et la poursuite des négociations avec Le Stade Français (UMPPA).

Le vœu n° 55 est repoussé.

Le projet de délibération DJS 405 est adopté.

Vœu n° 56 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la pratique du football par des mineurs étrangers.

Vœu n° 57 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la pratique du football par les mineurs étrangers.

Le vœu n° 56 déposé et présenté par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés est adopté à l'unanimité.

Le vœu n° 57 présenté par le groupe Communiste et élus du parti de gauche est adopté à l'unanimité.

Vœu n° 58 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au centre sportif Jean Dixmier.

Le vœu n° 58 est adopté à l'unanimité.

Vœu n° 59 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au centre sportif de la Croix Catelan.

Le vœu n° 59 avec un avis défavorable est repoussé.

2010, DASCO 56 - Signature d'une convention avec l'association Cap Sport Art Aventure et Amitié (15e) attribuant une subvention pour des programmes éducatifs de sensibilisation aux réalités du handicap organisés au sein des écoles primaires. Montant : 21.450 euros.

Le projet de délibération DASCO 56 est adopté.

2010, DU 155 - Secteur "Paul Meurice-Quartier de la porte des Lilas" (20e) : Approbation des caractéristiques principales de la consultation en vue de l'attribution d'une concession d'aménagement du secteur Paul Meurice (20e).

Le projet de délibération DU 155 est adopté.

Vœu n° 60 relatif à l'attribution du nom de Renée Lebas à une place ou une rue du 11e arrondissement (PSRGA).

Le vœu n° 60 est adopté à l'unanimité.

Vœu n° 61 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche relatif à la dénomination d'un lieu parisien en mémoire de José Saramago.

Le vœu n° 61 est adopté.

Vœu n° 62 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au suivi de l'attribution du nom de Soljenitsyne à une voie parisienne.

Le vœu n° 62 est retiré.

Vœu n° 63 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la dénomination d'une rue "Jerzy Popieluszko".

Le vœu n° 63 est adopté à l'unanimité.

Vœu n° 64 déposé par M. MARTINS relatif à l'attribution du nom de Bronislaw Geremek à un lieu, une rue ou une place de Paris.

Le vœu n° 64 est adopté à l'unanimité.

2010, DU 81 - Site "Saussure Pont Cardinet" (17e). Déclaration de projet de travaux d'investissement routier.

L'amendement n° 65 déposé par l'Exécutif est adopté.

Le projet de délibération DU 81 amendé est adopté à l'unanimité.

(M. DAGNAUD, adjoint, remplace M. GIRARD au fauteuil de la présidence).

2010, DU 101 - Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Paris sur le site de la Samaritaine (1er) : Bilan de la concertation préalable. Approbation après enquête publique du projet de Plan local d'urbanisme de Paris.

Vœu n° 66 relatif à l'ouverture de la "Maison du Projet" présentant la maquette architecturale de la nouvelle Samaritaine, déposé par M. LEGARET, Mmes BERTHOUT et DAGOMA.

Vœu n° 67 relatif au maintien du nom de Samaritaine (CI).

Vœu n° 68 relatif à des mesures préventives à la maîtrise d'ouvrage du projet Samaritaine (UMPPA).

M. BOUTAULT, maire du 2e arrondissement.

L'enquête publique a tenté sans y parvenir de démontrer l'intérêt général de cette révision. Effectivement, en quoi la création de bureaux supplémentaires relève-t-elle de l'intérêt général ?

En quoi la révision des hauteurs relève-t-elle de l'intérêt général ?

L'urgence, ce sont de nouveaux logements et pas de nouveaux bureaux, d'autant que le marché de l'immobilier de bureaux est en chute libre.

Bien sûr, le projet de restructuration de la Samaritaine comporte une part de logements, ce dont nous nous réjouissons.

Mais alors qu'ils représentent moins du 10ème du total des surfaces, nous ne pouvons, comme une espèce de contrepartie, accepter l'accroissement des hauteurs des bâtiments.

Si cette révision était votée, il y a fort à redouter un effet jurisprudence qui conduirait à l'alignement progressif des immeubles de la rue de Rivoli à 31 mètres contre les 25 mètres maximum actuellement autorisés par le P.L.U., ce qui est à l'opposé de l'urbanisme de dentelle respectueux du tissu existant défendu par les écologistes.

Le groupe Vert ne votera pas le projet.

Mme DAGOMA, adjointe.

Dès l'annonce survenue en 2005 de la fermeture au public du site de la Samaritaine, la Ville de Paris s'est engagée à ce que la revitalisation de ce lieu exceptionnel situé en plein cœur de la Capitale puisse être mise en œuvre.

Il s'agit d'un grand projet pour l'ensemble des Parisiens et des Franciliens.

La révision du P.L.U. permettra de le réaliser.

Au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, je me réjouis de la concrétisation de ce projet. Je salue la concertation exemplaire menée avec les syndicats de salariés, le groupe L.V.M.H., la Ville, la mairie du 1er arrondissement ainsi que la Préfecture de police.

Je souligne également qu'il a recueilli un avis favorable à l'unanimité du Conseil du 1er

arrondissement et d'ailleurs nous poursuivons dans cette logique constructive, puisque nous proposerons un vœu aujourd'hui.

L'opération porte sur la création d'un pôle commercial, d'une crèche de 60 berceaux accessibles aux habitants du 1er arrondissement, d'un pôle d'activité comprenant un hôtel et de 7.000 mètres carrés de logements sociaux.

La proportion de logements a été multipliée par trois par rapport aux propositions initiales de L.V.M.H.

Au total, 2.200 emplois seront créés et une place importante sera réservée à l'insertion des publics les plus en difficulté.

Je me tiens à la disposition de la direction de la Samaritaine pour la mise en relation avec les structures d'insertion par l'économie.

Les travaux préparatoires intérieurs ont débuté alors que ceux de l'extérieur commenceront en 2011 pour une ouverture en 2013.

M. BROSSAT.

Le devenir du site de la Samaritaine fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de notre Municipalité.

Le combat mené avec la plus grande détermination par les salariés du groupe a marqué les mémoires.

La Samaritaine tient une place importante dans l'histoire de Paris.

J'exprimerais tout d'abord ma satisfaction devant la procédure de concertation.

Nous approuvons la destination de 24.000 mètres carrés à des activités commerciales, notamment alimentaires. Cet équipement contribuera à préserver le caractère de mixité sociale du site de La Samaritaine, ce qui n'est pas toujours le cas des autres grands magasins.

Nous sommes également satisfaits du volet logement et équipements publics du projet, qui réserve 7.000 mètres carrés à la production de logements sociaux et 1.000 mètres carrés pour la mise à disposition de 60 berceaux.

Ce projet permettra d'augmenter le parc social du 1^{er} arrondissement de 20 %.

Il semble que la direction de La Samaritaine ait pris des engagements concernant l'accès et l'ouverture au public de la terrasse panoramique du site, ce à quoi nous sommes également favorables.

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche votera ce projet de délibération.

M. LEGARET, maire du 1er arrondissement.

Les élus U.M.P.P.A. voteront bien entendu ce projet de délibération qui va enfin mettre un terme à des années d'inactivité. Il a fallu faire cette révision simplifiée du P.L.U., d'abord parce qu'il convenait de rectifier une erreur matérielle.

Pour répondre à M. BOUTAULT, il ne s'agit en aucun cas de densifier ces deux parcelles mais de lisser les lignes supérieures du magasin de La Samaritaine et de leur donner plus de cohérence.

Je suis très satisfait du maintien d'une forte identité commerciale du site, de la création de 7.000 mètres carrés de logements sociaux, d'une crèche de 60 berceaux, d'un hôtel sans oublier la réaffectation des étages de la partie des bâtiments classés au titre des Monuments historiques, qui seront reconvertis en bureau.

Le commissaire-enquêteur a fait six recommandations de bon sens auxquelles on ne peut également que souscrire.

Le vœu n° 66 cosigné avec Mmes BERTHOUT et DAGOMA vise à renforcer la recommandation n° 4 de la commission d'enquête et à demander au groupe LVMH l'ouverture sans délai de la maison du projet, en présentant la maquette architecturale de la nouvelle Samaritaine.

Le vœu n° 68 vise à prendre des mesures préventives pour protéger les riverains de la rue Baillet, l'école élémentaire de la rue de l'Arbre-Sec et la crèche municipale.

Je suis d'accord avec les quelques modifications de détail proposées par le cabinet d'Anne HIDALGO de manière à permettre un vote unanime.

Mme BERTHOUT.

La Samaritaine est une vaste opération qui doit permettre de revitaliser un site exceptionnel situé en plein coeur de Paris en apportant de nouveaux services, à savoir un pôle commercial avec une surface de commerces alimentaires, des logements sociaux, un hôtel, une crèche de 60 berceaux.

Cette restructuration ne peut pas s'exonérer d'enjeux patrimoniaux, le bâti étant en partie inscrit à l'inventaire des Monuments historiques.

Au regard de ce délicat équilibre, le projet répond globalement à la notion d'intérêt général et aux enjeux socio-économiques.

La révision simplifiée du P.L.U. définit seulement les limites dans lesquelles une construction doit s'inscrire. Elle ne fixe pas l'architecture du projet de restructuration du site. Les réponses quant à la volumétrie des constructions, les incidences sur les bâtiments de

logements, en particulier rue Baillet, devront être apportées au moment de l'instruction des permis de démolir et des permis de construire.

La logique de cette procédure conduit à être particulièrement vigilants sur les conditions de réalisation du projet.

Pour poursuivre le dialogue engagé au moment du lancement de la procédure de révision du P.L.U., deux choses sont importantes :

- la maison du projet proposée par le commissaire-enquêteur pour informer les riverains et les Parisiens du projet et qui reçoit l'accord de la Samaritaine ;

- la mise en œuvre de mesures préventives à la maîtrise d'ouvrage visant à limiter la pollution atmosphérique ou concernant les questions d'éclairage du logement ou la circulation.

Mme SACHS.

En juillet dernier, nous nous étions félicités qu'un accord ait été trouvé pour redonner un avenir à la Samaritaine et avons exprimé un avis favorable à la procédure de révision simplifiée du P.L.U.

Le projet porté par le groupe L.V.M.H. nous semblait proche du quotidien des Parisiens, respectueux des enjeux patrimoniaux, une vraie respiration pour le 1er arrondissement et l'occasion peut-être de repenser plus globalement la rue de Rivoli.

Aujourd'hui, il s'agit de prendre acte des adaptations réglementaires obligatoires après enquête publique.

Le rapport du commissaire-enquêteur ne contient rien qui nous oblige à revoir notre position.

Notre vœu est toutefois motivé par une information parue dans Les Échos du 17 juin, selon laquelle L.V.M.H. envisagerait la possibilité de débaptiser le complexe immobilier une fois rénové.

Une telle hypothèse est en contradiction avec les assurances données par le Directeur général de la Samaritaine qui affirmait que le nom "la Samaritaine" caractériserait toujours le site à sa réouverture.

Y renoncer serait une erreur.

Nous demandons à M. le Maire de peser de tout son poids politique pour convaincre L.V.M.H. de pérenniser le nom "la Samaritaine".

Mme HIDALGO, première adjointe, rapporteure.

Je remercie mes collègues, nombreux sur les différents bancs de cette Assemblée, qui ont soutenu ce projet.

Nous avons porté un projet d'intérêt général qui a justifié la modification du P.L.U. et qui a conduit le commissaire-enquêteur à émettre un avis favorable.

Ce n'était pas simple mais nous l'avons fait. Les 24.000 mètres carrés de commerces sont un élément important qui vont générer de l'emploi.

Les 7.000 mètres carrés de logements sociaux, ce n'était pas du tout le dimensionnement initial proposé en la matière. La crèche également est un acquis important comme l'a relevé M. LEGARET.

M. BOUTAULT fait une erreur d'interprétation quand il pense que nous allons en profiter pour faire une élévation des hauteurs. Il s'agit d'un site extrêmement protégé. L'architecte des Bâtiments de France est présent à chaque étape de ce dossier. Il s'agit, au contraire, de régulariser et de permettre un lissage des hauteurs.

Il ne s'agit donc absolument pas de construire pour élever.

Le commissaire-enquêteur a fait six recommandations et l'objet de cette délibération, c'est d'apporter des réponses à ces recommandations.

J'émet un avis favorable au vœu commun de Mme DAGOMA et du maire du 1er arrondissement concernant la Maison du projet.

Pour répondre au vœu de M. DUBUS et de Mme TACHENÉ, nous n'avons pas d'inquiétude quant au fait que le nom Samaritaine serait oublié, contrairement à ce que laissait entendre un article des Échos.

S'agissant des mesures préventives liées à la mise en œuvre du projet de la Samaritaine, je vous propose la formulation suivante : "La Ville de Paris s'assure que la maîtrise d'ouvrage, en lien avec la Préfecture de police, prenne bien les mesures préventives pour la conduite du chantier. Et plus particulièrement que la sécurité et les biens des riverains fassent l'objet de mesures précises qui seront présentées aux élus du 1er arrondissement, voire plus largement, si besoin est."

Si vous êtes d'accord avec cet amendement oral, je suis, bien sûr, favorable également à votre vœu.

Le vœu n° 66 est adopté.

Le vœu n° 67 est adopté.

Le vœu n° 68 amendé est adopté.

Le projet de délibération DU 101 est adopté.

2010, DLH 41 - Modification des garanties accordées par la Ville de Paris à Pax Progrès Pallas pour les emprunts PLA-I et PEP à contracter en vue du financement du programme de restructuration du foyer de travailleurs migrants Tolbiac comportant l'aménagement d'une résidence sociale de 225 logements PLA-I, 80 rue de Tolbiac (13e) et avenant au bail emphytéotique.

L'amendement n° 69 de l'Exécutif est adopté.

Le projet de délibération DLH 41 amendé est adopté.

2010, DLH 87 - Location par bail emphytéotique, au profit de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), de l'ensemble immobilier, 1-1 bis - 3 rue Ramponeau (20e).

Vœu n° 71 bis de l'Exécutif.

L'amendement n° 71 des Verts est retiré.

L'amendement n° 70 des Verts avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté.

Le vœu n° 71 bis est adopté.

Le projet de délibération DLH 87 amendé est adopté.

2010, DLH 101 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2009 de la convention publique d'aménagement d'éradication de l'insalubrité conclue le 30 mai 2002 entre la Ville de Paris et la SIEMP.

2010, DLH 102 Création d'une opération d'aménagement ayant pour objet de procéder au traitement de situations d'habitat indigne situées dans les 2e, 10e, 11e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e. Conclusion avec la SOREQA d'un traité de concession d'aménagement lui confiant la réalisation de cette opération.

Le projet de délibération DLH 101 est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération DLH 102 est adopté à l'unanimité.

2010, DLH 130 Réalisation par la SGIM dans le cadre d'une vente en l'état futur

d'achèvement d'un programme comportant 2 logements PLA-I, 7 logements PLUS et 2 logements PLS, 48 rue du Rocher (8e).

2010, DLH 131 Réalisation par la SGIM dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement d'un programme comportant 4 logements PLA-I, 10 logements PLUS et 3 logements PLS, ZAC "Beaujon", lot 2 (8e).

Vœu n° 72 de l'UMPPA.

Vœu n° 73 de l'UMPPA.

Le vœu n° 72 avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Le vœu n° 73 est rejeté.

Le projet de délibération DLH 130 est adopté.

Le projet de délibération DLH 131 est adopté.

2010, DLH 142 - Réalisation par "Coopération et Famille" d'un programme d'acquisition réhabilitation d'une maison-relais de 15 logements PLA-I, 58 rue du Vertbois (3e).

Le projet de délibération DLH 142 est adopté à l'unanimité.

2010, DLH 144 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de l'immeuble communal situé 26 rue Popincourt (11e).

Le projet de délibération DLH 144 est adopté.

2010, DLH 166 - Modification des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts PLUS et PLA-I à contracter par la SNI en vue du financement du programme de construction de 141 logements sociaux dont 8 PLA-I, 77 PLUS et 56 PLS, 9-15 boulevard de Grenelle (15e).

Vœu n° 74 relatif aux demandes faites par le Conseil de quartier Duplex/Motte-Picquet. (UMPPA).

Le vœu n° 74 est rejeté avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le projet de délibération DLH 166 est adopté à l'unanimité.

2010, DU 65 - Cession à la SOREQA de lots de copropriété dépendant des immeubles situés 110 rue de la Roquette et 23 Jean-Pierre Timbaud (11e), en vue de la réalisation de logements sociaux.

L'amendement technique n° 74 bis est adopté.

Le projet de délibération DU 65 amendé est adopté.

Vœu n° 75 relatif à la situation de l'immeuble 45, rue de La Rochefoucauld (9^e) (PSRGA).

Le vœu n° 75 est adopté.

Vœu n° 76 relatif à la protection des locataires de l'immeuble 30, rue Beaurepaire (10^e) (PSRGA).

Le vœu n° 76 est adopté.

Vœu n° 77 relatif à la vente par le Gouvernement de 1.700 biens immobiliers de l'Etat (PCF/PG).

Le vœu n° 77 est adopté.

Vœu n° 78 relatif à un bilan du contentieux locatif des bailleurs sociaux pour les 5 dernières années (CI).

Le vœu n° 78 est retiré.

Vœu n° 79 relatif au nouveau siège de Paris Habitat (CI).

Le vœu n° 79 avec un avis défavorable est rejeté.

Vœu n° 80 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'Office public d'habitat "Paris Habitat".

Le vœu n° 80 avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Vœu n° 81 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au respect des engagements de "Paris Habitat" pour les logements des groupes Berthier/Courcelles/Jean Moréas.

Le vœu n° 81 avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

2010, SG 153 - Désignation des lauréats de l'appel à projets "Réflexion stratégique et créative sur la métropolisation de Paris par le numérique" et versement de la récompense aux équipes lauréates.

Le projet de délibération SG 153 est adopté.

(La séance, suspendue le lundi 5 juillet 2010 à 20 heures 10, est reprise le mardi 6 juillet 2010 à 9 heures, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

2010, SG 155 Aménagement des Berges de Seine. Approbation des objectifs poursuivis pour l'aménagement des Berges de Seine (1er, 4e, 7e et 16e) et des modalités de la concertation préalable.

Vœu n°20 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à des propositions sur les aménagements des voies sur berges.

Vœu n°21 déposé Mme BLUMENTHAL et M. NAJDOVSKI relatif à la continuité piétonne sur la berge rive droite.

Vœu n°22 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à un aménagement entre les berges d'Ivry, d'Austerlitz et du 5e arrondissement.

Vœu n°23 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au service de navette fluviale VOGUEO.

Vœu n°24 déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif à l'installation de halles alimentaires des producteurs aux consommateurs.

Vœu n°25 déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif à l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés relatifs à l'aménagement des berges de seine.

Vœu n°26 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au renforcement de l'offre de transports collectifs.

Vœu n°27 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à un aménagement ambitieux des berges sur les deux rives de la Seine.

Vœu n°28 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'aménagement des quais hauts de la Seine en boulevards urbains.

Vœu n°29 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'augmentation de l'offre de transports en commun sur les quais hauts de la Seine et leurs environs.

Vœu n°30 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'extension de VOGUEO à l'ensemble du bief parisien.

Vœu n°31 déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux futures animations des voies sur berges.

Vœu n°32 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'instauration d'une continuité piétonne et cyclable sur l'ensemble des berges de la rive gauche.

Vœu n°33 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création de passerelles piétonnes et cyclables entre les deux rives de la Seine.

Vœu n°34 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'aménagement prioritaire des berges des 12e, 13e, 15e et 16e arrondissements.

Vœu n°35 déposé par le groupe UMPPA relatif à la mise en place de capteurs mesurant l'évolution du trafic automobile et ses nuisances.

Vœu n°36 déposé par le groupe UMPPA relatif à la consultation des arrondissements riverains et des communes limitrophes.

Vœu n°37 déposé par le groupe UMPPA relatif à la discussion du projet d'aménagement des voies sur berges devant "Paris Métropole".

Vœu n°38 déposé par le groupe UMPPA relatif au retrait de la délibération et au lancement d'un appel international à projets.

Vœu n°39 déposé par le groupe UMPPA relatif aux usines à béton dans le 13e.

Vœu n°40 déposé par le groupe NI relatif à l'aménagement des quais piétons préexistants le long de la Seine.

Vœu n°41 déposé par le groupe NI relatif à l'aménagement de parkings aux portes de Paris le long de la Seine.

Vœu n°42 déposé par le groupe NI relatif à la progressivité de la fermeture des voies sur berge rive gauche.

Vœu n°42 bis déposé par l'Exécutif.

Amendement n°12 déposé par le groupe PCF/PG relatif à la diversification des usages et à l'accès aux équipements publics de la population métropolitaine.

Amendement n°13 déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'élargissement des modalités de la concertation préalable à l'aménagement des berges de Seine.

Amendement n°14 déposé par le groupe « Les Verts » relatif aux modalités de la concertation.

Amendement n°15 déposé par le groupe « Les Verts » relatif aux objectifs poursuivis.

Amendement n°16 déposé par le groupe CI modifiant l'article 1.

Amendement n°17 déposé par le groupe CI modifiant l'article 2.

Amendement n°18 déposé par le groupe CI ajoutant un article 3.

Amendement n°19 déposé par le groupe NI modifiant l'annexe 1 pour garantir une continuité des parcours piétons et cyclables.

Amendement n°19 bis déposé par l'Exécutif.

Amendement n°19 ter déposé par l'Exécutif.

M. LE MAIRE DE PARIS.

Les bords de la Seine, à Paris, sont un site unique au monde, classé par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité, or, aujourd'hui, sur 26 kilomètres de berges, 7 sont exclusivement dédiés à la circulation automobile. Il n'est pas acceptable qu'un lieu aussi magique demeure une autoroute.

Ce projet a été conçu avec pragmatisme en tenant compte de toutes les réalités, notamment celle de la circulation.

Rive droite, il s'agira de transformer une voie autoroutière en boulevard parisien avec des files de circulation limitées à 6 mètres de largeur, par ailleurs, deux passages seront aménagés : le premier au pied du palais de Tokyo, le second entre les Tuileries et le Musée d'Orsay.

Quant à la rive gauche, il est proposé de fermer les quais bas au trafic automobile sur 2,3 kilomètres, entre Solferino et l'Alma à partir de l'été

2012 et créer un itinéraire cyclable continu d'Ivry, dans le Val-de-Marne à Issy, dans les Hauts-de-Seine.

Sur ce vaste espace, aucune idée ne doit être écartée a priori. Il y aura là des cafés, des boutiques, des activités nocturnes, des terrains de jeux, des animations pour les enfants, des cinémas en plein air, bref, la vie va revenir au bord de la Seine.

Ce projet se situe donc au confluent de la préservation d'un patrimoine séculaire et de la conception d'une ville en phase avec son temps et a vocation à modifier profondément notre ville.

En ce qui concerne la circulation, de nombreuses études ont été conduites, et elles aboutissent à des résultats très convaincants : au total, compte tenu des reports sur les quais hauts et de la circulation maintenue sur la rive droite, les automobilistes mettraient, pour traverser Paris à l'heure de pointe, six minutes de plus rive droite, et sept minutes de plus rive gauche.

Il reste bien entendu quelques points de vigilance qui appellent un travail très fin, notamment la question de la circulation au carrefour du pont de la Concorde, rive gauche. Il faudra, sur ce sujet, avec la Préfecture de police, définir les aménagements les plus adaptés.

L'ambition de la Municipalité de reconquérir les berges n'est pas dissociable de l'ensemble des initiatives prises depuis neuf ans pour changer la façon de se déplacer dans la Ville, telles que le tramway, Autolib' ou le renforcement de Vélib', ou encore l'automatisation de la ligne 1 du métro, le doublement des fréquences de desserte sur le R.E.R. entre Ivry et Vitry ou le dispositif VOGUEO.

Ce projet s'élabore en relation étroite avec M. le Préfet de police et des partenaires institutionnels comme les Bâtiments de France ou le Port de Paris.

La concertation est bien évidemment prévue avec les Parisiens, une consultation est d'ores et déjà lancée sur le site Internet de la Ville, des réunions d'information et de dialogue commenceront dès cet été, par ailleurs, les collectivités voisines seront associées à ce projet.

Je rappelle que la Seine n'appartient pas aux seuls Parisiens, en effet, les voies sur berges sont empruntées chaque jour par les habitants de l'agglomération, et ce projet a vocation à s'inscrire dans une démarche plus globale de valorisation des bords du fleuve, et répond à une ambition partagée avec les départements limitrophes.

Je souhaite que Paris Métropole se saisisse de ce projet et en fasse l'une de ses initiatives de l'automne prochain.

En ce qui concerne Paris, c'est le Conseil de Paris qui aura le dernier mot et les Maires

d'arrondissement, de la Majorité comme de l'Opposition, seront consultés à chaque étape.

Ce projet invite à regarder la Seine autrement et à imaginer avec audace l'avenir de Paris autour de son fleuve.

M. BROSSAT.

Ce réaménagement des berges du fleuve propose une nouvelle façon de vivre la ville, et poursuit l'action entreprise depuis 2001 en faveur de modes de circulation plus apaisés et plus doux. Au pied de ce site que l'UNESCO a classé au patrimoine mondial de l'humanité, nous n'aurons plus, avec ce projet, à souffrir de longues lignes ininterrompues de véhicules polluants ni le murmure incessant des moteurs.

L'U.M.P. propose aussi un aménagement des berges du fleuve, mais c'est un étrange mélange entre le boulevard circulaire et un aéroport des années 80, la seule qualité de ses propositions, c'est qu'elles confortent mon groupe dans la légitimité du projet présenté par l'Exécutif.

Mon groupe est favorable à ce projet.

Cet espace retrouvé doit être celui de tous les Parisiens et de tous les habitants de la métropole, donc il paraît essentiel d'élargir au maximum le champ de la concertation. En effet, il ne faut pas que la concertation se limite aux arrondissements directement impactés par la reconquête des voies sur berges. L'amendement n°13 propose que, dans tous les arrondissements de la Capitale, une réunion publique et une exposition puissent être organisées. Par ailleurs, il faut associer tous les habitants de la métropole, c'est pourquoi mon groupe propose, par l'amendement n°12, que les équipements publics qui seront installés sur les berges puissent être mis à disposition du plus grand nombre et pas seulement des riverains qui habitent à proximité.

Mon groupe suggère que des clauses d'insertion soient systématiquement introduites dans les marchés relatifs à cet aménagement, tel est l'objet du vœu n°25.

L'amendement n°12 suggère de faire de cet espace un lieu de développement en grand de l'économie sociale et solidaire, tandis que le vœu n°24 propose la création de halles alimentaires permettant de mettre en relation directe les producteurs de fruits et légumes bio et les consommateurs de la Région.

M. LAMOUR.

L'Exécutif a décidé de poursuivre sa croisade destructrice et démagogique contre la voiture à Paris mais les Parisiens et les Franciliens ne le suivront pas dans cette obsession.

La Capitale se trouve aujourd'hui face à un enjeu crucial pour son avenir : celui de trouver sa place au sein du Grand Paris.

Ce projet, étriqué, et financé comme d'habitude par les seuls contribuables, n'a pour conséquence que de refermer la Capitale sur elle-même. A l'heure où les transports sont la première préoccupation des Parisiens, ce projet démontre l'incapacité de l'Exécutif à concevoir pour Paris un avenir conciliant développement économique et amélioration de la vie quotidienne des Parisiens.

Ce projet n'a fait l'objet d'aucune étude sérieuse mesurant les conséquences de la fermeture des voies sur berges, il est impératif de mener des études d'impact rigoureuses et une expérimentation sur six mois afin de quantifier concrètement le report de la circulation. Ce projet élaboré dans la confidentialité du cabinet du Maire, conçu par un service de la Ville, est déjà inscrit sur la liste des réalisations qui seront soumises à l'étude de Paris Métropole sans que l'ensemble des élus parisiens ait pu être associé aux discussions, ce qui constitue un déni de démocratie.

Il est indispensable de lancer un appel à projets afin que les cabinets d'architectes et d'urbanisme du monde entier puissent y concourir et offrir aux Parisiens un débat de qualité sur une décision qui les engagera sur 50 ans.

Mon groupe souhaite que le Conseil ait une réelle ambition pour Paris et propose un projet sérieux et innovant aux Parisiens, par ailleurs, il faut faire confiance à la capacité d'innover de l'industrie automobile qui saura mettre au point des technologies propres, d'ailleurs Autolib' va mettre en service sur le territoire parisien 4.000 véhicules électriques.

Il est impensable de remettre en cause les voies de circulation et de provoquer l'embolie du cœur de Paris, sans avoir prévu une amélioration des transports en commun, comme il est impensable de ne pas avoir songé à valoriser les secteurs piétons existants, ceux des rives des 12e, 13e, 15e et 16e arrondissements.

Le projet de réaménagement des voies sur berges doit proposer un modèle économique viable et indolore pour les Parisiens. Il n'est pas question d'aménager sans équilibre financier, sans investisseur et sans activité économique supplémentaire.

L'aménagement des voies sur berges doit se concevoir dans un objectif de fluidité, pour concilier et réconcilier piétons, voitures, vélos, motos, transports en commun, et doit surtout avoir pour objectif de donner à Paris sa place dans le Grand Paris.

Le retrait de ce projet de délibération s'impose. Il faut que l'Exécutif fasse preuve d'ouverture, qu'il lance un appel international à projets, consulte les Parisiens sur les différentes visions qui seront

proposées, et implique tous les élus, toute la collectivité, autour d'un projet ambitieux.

M. LE MAIRE DE PARIS.

Les équipes d'architectes sont plutôt intéressées par ce projet, qui est ouvert.

J'ajoute que ce projet n'a pas été élaboré dans le secret de quelques services, etc., mais que j'ai fait appel notamment à l'A.P.U.R. dont certaines personnalités importantes du Gouvernement me demandent de bien vouloir le mettre aussi à la disposition du projet du Grand Paris, porté par le Président de la République.

Mme CUIGNACHE-GALLOIS.

Ce projet ne paraît pas rassembleur, mais malheureusement plutôt diviseur, parce que l'Exécutif ne souhaite pas embellir les berges de la Seine, mais simplement les voies sur berge, et parce que sa ligne politique, c'est la politique des privilégiés : toute son attention est exclusivement tournée vers l'hypercentre, vers ceux qui ont les moyens de vivre Paris comme un village.

Ce projet est diviseur car il méprise les quartiers périphériques et rejette les habitants des communes limitrophes.

40 millions d'euros pour quelques petites attractions dans l'hypercentre, pour supprimer la circulation automobile sur la rive gauche et la diminuer sur la rive droite, pour couper Paris un peu plus de la banlieue et empêcher le transit d'est en ouest, sans consulter en amont les maires des villes limitrophes.

C'est cela Paris Métropole ? Renvoyer les banlieusards dans leurs banlieues ?

Pourquoi ne rien proposer dans l'Est parisien, par exemple, où l'espace, souvent en friche, ne manque pas ?

Mon groupe craint que ce projet n'accentue encore la fracture des territoires.

Des aménagements de loisirs sont proposés mais il ne paraît pas politiquement responsable de favoriser à tout prix la fête, au détriment du travail et du développement économique.

La possibilité de circuler d'Est en Ouest et le désengorgement des voies hautes, que permettent ces voies rapides sur berges, ne peuvent être rayés d'un coup de crayon.

Je rappelle que l'Exécutif avait pris l'engagement dans le P.D.P. de 2007 de conditionner l'aménagement des voies sur berges à une augmentation de l'offre de transports, permettant un report de trafic, ce qui n'est pas le cas.

Il ne faudrait pas que la croisade anti-voitures de l'Exécutif écarte la capitale du développement durable, d'ailleurs la Préfecture de police demande de mener une expérimentation d'un an, avant de lancer le projet, mais l'Exécutif accepte l'expérimentation, à condition de réaliser avant la totalité des 40 millions d'aménagement.

Paris capitale, 2 millions d'habitants, l'Ile-de-France, première région européenne, méritent l'excellence et mon groupe ne la trouve malheureusement pas dans les aménagements proposés, qui paraissent au total réducteurs, tout juste distrayants quelques jours par an. Il faut rappeler à M. le Maire qu'il est le Maire d'une capitale monde et pas le président du comité des fêtes d'une station balnéaire.

Cette réflexion devrait s'inscrire dans un projet de requalification des territoires et de rééquilibrage entre l'Est et l'Ouest, devrait prendre en compte l'élaboration préalable d'un plan de communication, devrait être menée à travers la confrontation de différentes visions d'architectes urbanistes et ne pas sortir ex nihilo, alors que se préparent les travaux du Grand Paris.

M. CAFFET.

Ce projet est ambitieux parce qu'il permet la reconquête et l'embellissement de l'un des plus beaux sites de Paris, inscrit au Patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O., et réaliste parce qu'en raison de sa conception, et de la judicieuse distinction opérée entre la rive droite et la rive gauche, il ne menace pas les grands équilibres et les principales fonctions urbaines de la Capitale.

Rive droite : l'autoroute actuelle sera transformée en un boulevard parisien moderne pour un meilleur partage de la berge au profit des piétons et des circulations douces.

Rive gauche : la reconquête de la rive qui, n'étant utilisée qu'à la moitié de sa capacité, n'aura qu'un impact limité sur les itinéraires de report, permettra de consacrer près de 5 hectares à des usages inédits et diversifiés sur un parcours piéton de plus de 2 kilomètres.

Ce projet est moderne car il combine 4 principales dimensions urbaines.

La première de ces dimensions est celle d'un nouveau partage de l'espace public et d'un enrichissement de ses usages s'adressant au plus grand nombre, qu'ils soient culturels, sportifs ou simplement de promenade.

La deuxième dimension a trait au renforcement du potentiel économique de la Capitale car il est clair que la réalisation de ce projet génèrera des activités nouvelles, dans le domaine des loisirs, mais aussi des activités portuaires et industrielles, de plus l'image internationale de Paris ne peut sortir que renforcée d'une telle réalisation.

Troisième dimension : les transports, en effet, ce projet pourrait être porteur d'un développement significatif des transports fluviaux qui pourraient être maillés avec le réseau de transports existants.

La quatrième dimension, c'est celle de corridor écologique et de biodiversité de la Seine, qu'il faut intégrer totalement dans les aménagements qui seront soumis à concertation.

En ce qui concerne le contre-projet de l'UMP, la philosophie urbaine en est simple : ne pas interrompre le flot de véhicules sur les voies sur berges.

L'U.M.P. propose, en résumé, un projet d'activités de luxe réservé sans doute à quelques Parisiens privilégiés et desservi par une autoroute urbaine sur laquelle on pourrait se promener en contemplant les véhicules sous ses pieds.

L'U.M.P. a ajouté à cette proposition une touche écologique : des cultures maraîchères et bio sur l'Île aux cygnes, qui est un site de biodiversité reconnu et qui a vu réapparaître des espaces végétales et animales qui avaient disparu.

En tout état de cause, cette proposition semble bien anecdotique, notamment au regard des dimensions de cette île artificielle.

Le projet de la Municipalité, par son ampleur et par les perspectives qu'il ouvre pour Paris et sans doute pour le cœur de la métropole, est particulièrement stimulant. Mon groupe apportera donc son soutien enthousiaste à ce projet.

M. NAJDOVSKI, adjoint.

Les berges de la Seine offrent aujourd'hui un spectacle indigne de Paris, celui d'une autoroute urbaine en plein cœur de la ville alors même qu'elles sont classées au patrimoine mondial de l'Unesco.

Reconquérir les berges, s'est entrer de plain-pied dans la ville du XXI^e siècle, comme l'ont fait de nombreuses villes en France et en Europe, qui ont retrouvé le lien avec leur fleuve ou la mer, comme Lyon ou Bordeaux.

Cette ambition, les écologistes la défendent depuis toujours, en 2002, le succès de la première édition de "Paris plage" a montré que la reconquête des berges répondait à une réelle attente.

Mon groupe avait d'ailleurs souhaité que cette opération ponctuelle soit progressivement étendue et soutient pleinement ce projet en considérant qu'il s'agit là d'une première étape d'un plan plus global qui mènera jusqu'à la restitution globale des berges aux Parisiens, aux Franciliens et aux touristes.

La reconquête des berges de la Seine devra s'accompagner d'un plan de renforcement des

transports collectifs.

Mon groupe propose que la Ville de Paris étudie le réaménagement des quais hauts en boulevards urbains avec la priorité donnée aux bus en site propre, à des trottoirs élargis et à des itinéraires cyclables sécurisés et continus.

Nous voulons aussi que la qualité des berges soit améliorée avec de véritables continuités piétonnes et cyclables, et que la biodiversité soit préservée, confirmant la Seine dans son rôle de corridor écologique.

Aménager les berges, c'est aussi penser à la réalisation de nouvelles passerelles piétonnes accessibles aux vélos pour mieux relier les deux rives, en particulier aux endroits où l'interdistance entre les ponts de Paris est importante, c'est le sens des vœux déposés par mon groupe.

Le projet de l'UMP consiste à surtout ne rien changer : les berges de la Seine doivent rester une autoroute que l'on habille de vert pour faire moderne et tendance.

Je voudrais dire l'enthousiasme de mon groupe à voir se concrétiser les engagements pris au début de la décennie précédente, en effet, les berges sont classées au patrimoine mondial de l'humanité et elles doivent avoir un autre destin que celui d'une autoroute urbaine.

M. MARTINS.

Reconquérir le fleuve, c'est le pari qu'on fait les grandes capitales du monde et, à ce titre, Paris ne pouvait pas rater son histoire.

Paris veut aussi réduire la place de la voiture, en effet, il faut inventer la société de l'après carbone, mais, si l'objectif est le bon, ce projet comporte un certain nombre de lacunes.

Il serait souhaitable que les quais qui ne sont pas concernés par ce projet, fassent l'objet d'un investissement lourd, les rendant plus accessibles, végétalisés et surtout créant une continuité urbaine, une continuité piétonne et cyclable dans Paris pour créer cette Coulée bleue à l'image de la Coulée verte de l'Est de Paris, tel est l'objet du vœu n°40.

Un autre reproche à faire à ce projet est l'approche brutale que l'Exécutif a retenue en ce qui concerne la fermeture de la rive gauche, notamment du fait de l'absence d'offre alternative de transport.

Par ailleurs, ce projet ne prévoit aucun parking relais aux portes de Paris permettant à ceux qui veulent se rendre à Paris de se rapprocher de la capitale pour ensuite faire les trajets intérieurs en transports publics, tel est l'objet du vœu n°41.

Le changement des choix de mobilité, n'est pas un choix facile, donc je suis favorable à une

approche progressive c'est à dire une fermeture par tronçons notamment, d'abord le week-end puis trois jours par semaine pour permettre aux Parisiens et aux Franciliens de trouver leurs nouvelles habitudes et leur nouveau mode de mobilité, tel est l'objet du vœu n°42.

C'est le sens des vœux et amendements que j'ai déposés, je serais particulièrement attentif aux réponses apportées, qui conditionneront mon vote.

Mme BECKER.

Ce projet supprime de fait la seule voix rapide "intra muros" qui permettait de traverser Paris et c'est un objectif légitime que mon groupe approuve pleinement, mais, il faut faire respecter le droit à la mobilité, donc lorsque le choix de réduire la place de l'automobile dans les déplacements est retenu, il faut accroître et améliorer l'offre de transports collectifs.

Depuis 2001, la Municipalité a fait des efforts importants pour favoriser une diversification réelle des modes de déplacement qui permettent à des véhicules plus respectueux de l'environnement et de la ville de trouver une vraie place dans nos rues.

Mon groupe tient à attirer l'attention de ce Conseil sur les nombreux Franciliens qui travaillent à Paris et utilisent leur véhicule pour se rendre dans la capitale ou dans un département voisin, en effet, les trajets entre domicile et travail s'allongent et, à l'avenir, cela ne risque pas de s'arranger du fait de la spéculation immobilière et de la cherté de la vie à Paris.

Le vœu n°26 s'adresse au S.T.I.F. pour qu'il étudie une offre renforcée du transport collectif à l'échelle de la métropole.

Le réaménagement des voies sur berges est un choix politique, il faut faire en sorte d'anticiper toutes ses conséquences.

Mme DOUVIN.

Pour un lieu prestigieux et unique, il est proposé un projet étriqué, dicté par l'obsession récurrente anti-voiture de l'Exécutif, et au profit de l'installation d'un "Paris plage" permanent. Au lieu de considérer la Seine dans le cadre du Grand Paris comme un lien, il n'est envisagé qu'un traitement des voies sur berges, limité à la pose de cinq feux tricolores sur la rive droite, et à la suppression de la circulation sur la rive gauche.

En pleine crise, dans un contexte de hausse des impôts locaux, 25 % en deux ans, l'Exécutif présente un projet ludique, économiquement stérile, qui coûte 40 millions en plus du prix faramineux et non chiffré lié à l'engorgement permanent de la circulation.

Si cela n'intéresse pas M. le Maire, je m'arrête.

M. LE MAIRE DE PARIS.

Je suis élu de Paris depuis 1977, jamais je ne me suis permis de parler comme cela à Jacques CHIRAC et à Jean TIBÉRI.

M. LAMOUR.

Monsieur le Maire, vous faites preuve d'une condescendance à l'égard de notre groupe qui est inacceptable comme si finalement seul vous et votre majorité pouviez proposer des projets dignes d'attention et de validation aux Parisiens. L'opposition est tout aussi respectable que la majorité.

Je demande une suspension de séance.

(La séance, suspendue à 10 heures 20 minutes, est reprise à 10 heures 25 minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

Mme DOUVIN.

Le Maire avait déclaré, lors de la campagne des dernières élections municipales, qu'il présenterait un projet concernant les voies sur berges quand le volume de la circulation aurait baissé et quand des moyens de transports alternatifs seraient mis en place, mais, le trafic n'a pas baissé, et il n'y a aucun bus supplémentaire et l'automatisation de la ligne 1, comme le Schéma directeur de la ligne C n'apporteront à terme qu'un soulagement modeste à des besoins criants.

Par ailleurs, la baisse limitée de la pollution est bien majoritairement due aux progrès des constructeurs automobiles.

Les chiffres présentés dans ce projet en termes de vitesse et d'allongement du temps de parcours sont totalement sous-estimés, d'ailleurs cela serait facilement démontré dans le cadre d'une expérimentation, de plus les phénomènes de report qu'entraîneraient de tels aménagements sont délibérément présentés comme mineurs et sans conséquences.

Ce projet a été élaboré par les services de l'Exécutif dans le plus grand secret, sans aucune concertation avec les élus, même pas avec ceux des arrondissements riverains de la Seine. Par ailleurs, c'est un projet tout ficelé qui sera soumis à une soi-disant concertation parce que la concertation de la Municipalité est toujours une concertation après-coup, de plus, ce débat risque d'échapper complètement aux Parisiens si ce dossier figure dans la corbeille des 110 initiatives de Paris Métropole.

Mon groupe a donc choisi de travailler sur une autre option et de présenter un projet comportant des aménagements qui tiennent compte de deux

dimensions totalement absentes du projet de l'Exécutif : l'aspect écologique et l'aspect économique.

Être moderne, c'est ouvrir la Seine à tous les Parisiens, c'est la leur rendre accessible et aménagée partout où elle peut l'être : les quais le long des 12^e et 13^e, l'allée aux Cygnes, les quais le long des 15^e et 16^e arrondissements, le prolongement des quais hauts au-dessus des voies sur berges pour rapprocher les promeneurs du fleuve.

C'est aussi concevoir la Seine dans toutes ses fonctions et toutes ses potentialités : énergétiques en produisant de l'énergie avec des miroirs solaires ou des turbines sous-marines, écologiques en installant des serres de production biologique, économiques en créant aussi bien des micro-activités que des équipements flottants dédiés à des événements commerciaux ou internationaux.

C'est aussi utiliser la ressource Seine pour le déplacement des personnes, en remettant à l'étude VOGUEO et Bateaux bus, et en développant la circulation des marchandises. C'est enfin proposer des projets économiquement viables et financièrement équilibrés, où activités et services ont toute leur place, et qui soient une vitrine de Paris ville monde.

L'Exécutif propose un projet ludique, alors que mon groupe demande la création d'un habit de lumière pour toute la Seine, un vrai projet du XXI^e siècle, et non un simple coup médiatique.

M. DUBUS.

A l'orée de cette période estivale, les Parisiens pensent : emploi, logement, mode de garde, propreté et l'Exécutif leur répond : chaises longues, parties de pétanque et pistes de danse !

Ce projet est un véritable leurre, qui arrive à un moment où la politique urbanistique de l'Exécutif patine : Jean Bouin est contesté de toutes parts, les Halles sont attaquées après huit longues années de tergiversations, les Batignolles sont retoquées par le Tribunal administratif, enfin, les fameuses tours sont balayées par la crise et réduites désormais à la seule fonction du logement social.

L'Exécutif tente de réagir en ressortant ce projet de réaménagement des voies sur berges, non sous une forme approfondie et travaillée, qui aurait nécessité un travail urbain long et complexe, mais sous la forme d'un petit projet, un projet guinguette, plus proche du "panem et circences" de l'empire romain que d'un geste urbain majeur.

Mon groupe propose de lancer un grand concours international sur l'ensemble des voies sur berges de Paris, et pourquoi pas en incluant les communes environnantes, en effet, la reconquête de la Seine doit faire l'objet d'un projet urbain ambitieux.

Ce projet va simplement réduire la mobilité des banlieusards exclus de l'accès au travail par de nouvelles entraves à la mobilité.

Je demande à mes collègues élus de rejoindre mon groupe dans sa volonté d'un projet ambitieux pour Paris.

Mme BERTINOTTI, maire du 4^e arrondissement.

Depuis le Moyen-âge, la Seine est un espace partagé au cœur de la ville, fleuve nourricier avec près des deux tiers des consommations parisiennes qui transitaient par les ports, longtemps lieu de vie d'une population nombreuse, porteurs d'eau, blanchisseuses, commerçants, meuniers, promeneurs, etc.

La rupture entre le fleuve et ses habitants va être consommée lors de l'inauguration de la voie express rive droite en décembre 1967 par Georges Pompidou, en effet, la création de cette autoroute urbaine, consécration du règne de l'automobile, a fait que le fleuve est devenu étranger à sa ville.

Le projet de réaménagement des berges dans le 4^e s'inscrit dans la démarche de requalification des quais, tout d'abord des quais hauts, engagée par cette Municipalité, c'est pourquoi nous accueillons très favorablement le changement de statut de la voie Georges Pompidou, laquelle, d'autoroute urbaine, deviendra un boulevard parisien permettant aux piétons de fréquenter de façon permanente les abords du fleuve.

Je me réjouis de constater que sera réalisée dans le cadre de ce réaménagement une véritable trame bleue, parcours piétonnier continu et permanent sur les berges de Seine à partir du pont d'Arcole, et que je souhaite voir prolongée jusqu'au bassin de l'Arsenal.

Je souhaite que l'ambition de ce projet soit renforcée grâce à une concertation approfondie parce que la réussite de ce projet est liée à sa nécessaire appropriation par les habitants.

Cette démarche facilitera la mise en œuvre des objectifs présentés par le Maire de Paris mais aussi, leur approfondissement autour de trois axes : tout d'abord, une réflexion sur les liens entre les quais hauts et les quais bas, en intégrant les impératifs du commerce de centre-ville, en effet, le fleuve devrait remplacer utilement les gros camions de livraison qui sillonnent nos rues.

Deuxième axe, nous souhaitons l'extension du périmètre du réaménagement envisagés dans le 4^e jusqu'au Bassin de l'Arsenal en intégrant ainsi le quai haut et le quai bas Henri IV avec une redéfinition des usages des entrepôts qui figurent sur les quais bas.

Troisième axe, l'examen des modalités d'implantation de nouvelles activités économiques sur les berges, activités entrepreneuriales, activités de développement durable au travers de l'installation possible de nouvelles barges.

Silencieux, fiable, ayant une forte contenance et peu consommateur d'énergie, le transport fluvial peut apporter une alternative pertinente pour lutter contre l'engorgement des villes en réduisant les nuisances sonores et environnementales. Il apparaît dès lors plus que nécessaire de développer de nouveaux trafics sur la Seine, en particulier ceux liés à la grande distribution, au secteur des déchets, au transport des personnes, et d'imaginer un nouveau concept de port de centre-ville intégrant la notion de partage de l'espace, dans le temps, entre activités portuaires et loisirs.

Mme FOURNIER.

Le vague contreprojet présenté par l'opposition municipale envisage de créer un tunnel en béton pour laisser la place à toujours plus de voitures, et des activités haut de gamme, pour que le territoire soit rentable, bien fréquenté, et que les aménagements soient financés par des industriels ou des investisseurs privés. La droite parisienne continue de vouloir adapter la ville à la voiture sans respect pour ce site exceptionnel.

Rendre les berges aux piétons, faciliter les accès au fleuve et mieux relier les deux rives, tout cela nécessite de garantir une continuité des parcours piétons et cyclables le long de la Seine.

La Seine est reconnue par le schéma directeur de la région Ile-de-France comme un corridor écologique et, elle doit être protégée et valorisée. Pour cela, mon groupe propose que, dans le futur aménagement, soit préservés des espaces de respiration pour la détente, la promenade, le pique-nique, le jeu improvisé, des espaces libres où chacun pourra à son gré se déplacer ou faire une pause.

A l'heure où les discussions sur le règlement local de publicité ont repris, mon groupe sera particulièrement vigilant sur la préservation du paysage de ce site, en effet, il faut se préserver de la tentation de faire succéder les commerces, car les berges doivent être reconquises par les piétons, les vélos et les rollers, pas par les marques et les logos géants. Par ailleurs, il faut diversifier les usages en offrant des activités sportives, culturelles voire économiques liées à la nature et au fleuve, mais il faut aussi garantir la gratuité dans de nombreux espaces et la liberté d'accès pour que ces espaces jouent leur rôle social.

Mon groupe avait proposé que ce projet fasse l'objet d'un concours international d'architecture, et regrette que cette voie n'ait pas été retenue. Un urbaniste participatif suppose que les citoyens soient associés le plus en amont possible, c'est

pourquoi l'amendement n°14 propose la création d'ateliers thématiques ouverts à tous les Franciliens et non une simple concertation réservée aux seuls Parisiens dont le territoire est riverain de la Seine, en effet, la concertation doit être à la hauteur de l'ambition du projet qui est un enjeu majeur pour Paris.

M. LEGARET, maire du 1er arrondissement.

Je rappelle qu'avant 2001 beaucoup a été fait sur les berges de la Seine : le ravalement intégral des berges et des quais, la restauration des ponts, les fêtes de la Seine et le déménagement de plusieurs centaines de places de stationnement pour les voitures et pour les autocars, qui ont débarrassé les berges de la Seine.

L'Exécutif s'intéresse à la Seine, mais propose un projet mitigé, limité, bâclé, factice et sans concertation, ni avec les Parisiens ni avec les représentants de l'État, cela paraît assez imprudent, compte tenu de la complexité de la superposition de gestion qui caractérise la domanialité de ces berges.

En réalité, l'Exécutif propose "Paris Plage" 12 mois sur 12, mais si "Paris Plage" est un succès pendant l'été, il est évident que la plage d'une station balnéaire en novembre ou en février est vide et que les guinguettes, les paillotes et les activités ferment pendant la saison hivernale.

« Paris Plage » est sans doute une bonne idée, mais ne tient pas compte de la présence de la Seine, et ce n'est pas avec quelques aménagements qu'il sera possible de revaloriser ce paysage unique au monde, classé patrimoine mondial de l'humanité par L'UNESCO.

De plus, pour les quais hauts, rien n'est prévu, or, le site de la Seine ne peut pas s'expliquer historiquement, sur les plans urbanistique et architectural, sans ses quais hauts.

Pendant la période de « Paris Plage », les riverains et les commerçants des quais hauts vivent un enfer. C'est pourquoi le vœu n°35 propose de mettre en place avant toute expérimentation et naturellement pendant toute expérimentation des capteurs à affichage direct et permanent, permettant de mesurer en temps réel le nombre de véhicules par heure, les taux de pollution et le bruit.

Sur les 10 arrondissements qui bordent la Seine, sept n'appartiennent pas à la majorité municipale, et si la légitimité du Maire de Paris est grande, la légitimité accessoire des Maires des arrondissements concernés doit également être prise en compte, c'est la raison pour laquelle il est demandé aussi que ces éléments de mesure soient transmis aux Conseils de quartier et puissent être discutés en Conseil d'arrondissement.

M. DARGENT.

Ce projet de reconquête des rives s'inscrit dans une tendance de fond, une tendance que connaissent

les métropoles de la planète qui ont la chance d'avoir été placées par l'histoire au bord de l'eau, qu'il s'agisse d'un fleuve ou d'un bord de mer.

Ce projet s'inscrit dans une idée constante de la politique parisienne suivie depuis 2001 : conduire un nouveau partage de l'espace public, et faire en sorte que le privilège incontesté dont bénéficiait l'automobile à Paris depuis les années 60 soit progressivement remplacé par une conception plus équitable des rapports entre modes de déplacement.

Il s'agit de retraiter la liaison routière de la rive droite, car l'idée selon laquelle on doit pouvoir traverser Paris en automobile en passant dans son centre historique sans rencontrer de feux tricolores pendant plusieurs kilomètres, empêchant de ce fait les Parisiens et les touristes d'accéder aux bords de l'eau, est aujourd'hui dépassée.

L'étude minutieuse des reports de circulation montre que ce qui est proposé est calibré pour éviter de créer des encombrements routiers notables, par ailleurs, un développement en contrepartie des modes de déplacements collectifs est prévu : automatisation de la ligne 1, nouvelle rame sur le R.E.R. A, amélioration de la ligne C et, demain, amélioration des liaisons par le fleuve.

Ce projet permet à Paris de s'inscrire dans la modernité urbaine, et je compte sur le vote de l'Assemblée pour montrer aux Parisiens quels sont ceux, parmi les élus, qui restent ancrés dans un passé largement révolu et quels sont ceux qui préparent l'avenir de Paris.

M. BAUPIN, adjoint.

Je me réjouis de cette nouvelle étape de reconquête des berges de la Seine, en effet, dès 2001, les berges de la Seine avaient été réservées aux piétons, aux cyclistes, aux rollers pendant un mois, pendant l'été.

Si l'Exécutif a réussi à Paris à réduire la pollution de l'air, à réduire les émissions de gaz à effet de serre, c'est parce qu'il a choisi de partager l'espace, et ce résultat a été obtenu parce que la circulation automobile dans Paris a été réduite de 450.000 déplacements en voiture par jour et non en se fiant aux constructeurs automobiles.

Ce projet vise à peu près 20.000 véhicules par jour, cela représente 1/20e de ce qui a pu être réalisé dans la mandature précédente durant laquelle un million de places supplémentaires de transports collectifs ont été mises en place.

Je regrette que la situation du droit à Paris soit telle que, vu la répartition des droits sur la voirie parisienne, l'électeur parisien, lorsqu'il a voté aux dernières élections municipales et qu'il a voté pour un projet de réduction de la circulation automobile, notamment sur les berges, n'ait pas les mêmes compétences que les électeurs de Lyon, de Bordeaux, de Marseille quand ils choisissent de

réduire la circulation automobile.

Mon groupe votera avec enthousiasme ce projet de délibération, et espère que l'on puisse reconquérir de façon définitive les berges de la Seine pour la majorité qui en est aujourd'hui exclue : les piétons, les cyclistes, les usagers des transports collectifs.

M. ROGER.

Ce projet de délibération devrait nous inciter à repenser l'avenir de ce patrimoine commun à tous les Parisiens qu'est la Seine, mais tout semble malheureusement déjà verrouillé.

Ce projet ne tient pas compte des autorités compétentes que l'Exécutif propose de consulter, après avoir fait voter le Conseil ! Il souhaite donc recevoir un chèque en blanc, et il ne peut en être question de la part d'une opposition aussi vigilante que responsable.

Ce projet ne tient pas compte de la réalité, notamment lorsqu'il est annoncé que la durée des trafics routiers n'augmenterait que de 7 minutes en moyenne, car, il suffit d'effectuer un dimanche soir le trajet porte Saint-Cloud/Hôtel de Ville avant 17 heures et après 17 heures, heure de réouverture à la circulation des berges, pour s'en convaincre, en effet ce temps de trajet passe du simple au double.

Ce projet ne tient pas compte de l'avis des Parisiens, en effet, aucune réelle proposition de concertation n'a été faite.

Je suggère d'organiser des Etats généraux de la Seine qui auraient pour mission de répondre en cohérence à toutes les problématiques liées au fleuve.

M. LE MAIRE DE PARIS.

Je rappelle que l'opération de fermeture le dimanche des quais a été créée par mon prédécesseur Jean TIBERI, et que je la poursuis, que je l'assume et que je l'approuve.

Mme BACHE.

L'UMP, non contente de s'être opposée au tramway, à Vélib', à "Paris Plage", bref, à tous les projets qui permettent de faire de Paris une ville moderne et agréable à vivre, présente aujourd'hui un contreprojet insipide et vaseux visant à livrer la Seine aux promoteurs immobiliers et aux activités économiques haut de gamme.

Le projet de l'Exécutif vise à permettre à l'ensemble des Parisiens de se réapproprier la Seine, de la retrouver au cœur des activités de la ville, en y incluant des lieux pour le sport et la culture afin d'en faire un lieu de mixité sociale, un lieu de vie avec un large secteur d'activité non marchand et un secteur d'activités économiques et commerciales à échelle humaine.

La volonté de la Municipalité est claire : il s'agit de refaire de la Seine le cœur de Paris, pour cela, il faut garantir les continuités cyclables, développer et intensifier les transports collectifs le long de la Seine, permettre les connexions VOGUEO et Batobus, bref, rendre la Seine à sa vocation première, celle d'un fleuve, c'est-à-dire d'un lieu d'échange et de vie, pas une frontière autoroutière entre deux quais, mais un lien unissant deux rives et au-delà l'ensemble des Franciliens.

Je souligne la dimension métropolitaine de cet aménagement, et me félicite que l'Exécutif ait pris la décision d'associer la Préfecture de police, Voies navigables de France et le Port de Paris à cette concertation, ce qui allait de soi, mais, ce qui est beaucoup plus remarquable, c'est la volonté d'associer des communes de banlieue à la concertation. D'ailleurs ce projet de délibération a aussi pour but de proposer de faire de ce projet l'initiative parisienne répondant à "l'appel à 110 initiatives pour une métropole" lancé par Paris Métropole.

L'aménagement des berges de Seine correspond parfaitement à l'ambition de cet appel, qui veut promouvoir des initiatives à dominante économique, sociale, culturelle ou spatiale qui contribuent au développement durable de la métropole.

M. TRÉMÈGE.

40 millions d'euros pour ce pseudo réaménagement des voies sur berges, mais cela ne fera pas baisser le nombre de véhicules dans Paris, d'autant que l'Exécutif va mettre sur le marché près de 4.000 véhicules supplémentaires, en effet, en très grande majorité, les utilisateurs de ces voies ne peuvent faire autrement que de les utiliser parce que la Région et la Ville n'ont en réalité créé aucune offre nouvelle de transports, de plus, ceux qui utilisent ces voies soulagent par là même toutes les autres artères de la Capitale.

Ce projet n'améliore pas la qualité de l'air à Paris, en effet, les baisses relatives observées suivent à peine les courbes normales de baisses obtenues par les seules améliorations des moteurs des constructeurs automobiles.

Par ailleurs, en favorisant les congestions de circulation partout dans la Capitale, l'Exécutif augmente et ce, de façon très significative, les pollutions de proximité et les risques sur la santé des Parisiens.

En ce qui concerne un vrai projet ambitieux de reconquête des berges et de valorisation de la Seine, je n'ai rien trouvé sinon des îles au milieu du fleuve où seraient installées des salles de spectacle ou des d'installation de plein air, avec quatre-vingts jours d'utilisation par an.

Le fleuve est le grand absent de ce projet : rien sur de vraies lignes de transports, rien sur l'utilisation rationnelle du fleuve pour les touristes, afin notamment d'éviter que la capitale soit traversée en tous sens par les autocars, en sachant que les monuments les plus visités, à l'exception de Montmartre, sont tous sur le Seine.

J'imaginai une proposition de gare multimodale, associée à un port fluvial, dans le 13^e arrondissement, peut être, qui aurait permis, grâce à la proximité du train, d'envisager le transport de matériaux de construction, notamment pour la Z.A.C. "Seine Rive Gauche", ou encore du transport de déchets à proximité du SYCTOM.

Mon groupe a déposé un vœu pour que soit examinés de vrais aménagements des berges, sur lesquelles il n'y a aucune circulation automobile, en priorité dans les 12^e, 13^e, 15^e, et 16^e arrondissement, d'ailleurs, le maire du 13^e n'est pas loin de partager mon sentiment, puisque il propose un vœu similaire.

J'ajoute à ce vœu celui de voir les berges du 13^e arrondissement enfin débarrassées des usines à béton, en face de la magnifique fac Diderot, et souhaite qu'une vraie étude sur les nuisances de ces installations soit menée sans délai.

L'opposition s'attachera avec beaucoup d'humilité à défendre les intérêts des Parisiens et leurs conditions de vie, au moment où ils rencontrent d'énormes difficultés, que l'Exécutif s'emploie à amplifier.

M. ALAYRAC.

Pour les promeneurs et pour les cyclistes, la continuité le long de la Seine n'existe pas, du fait de la place qui est réservée aux infrastructures dédiées au trafic automobile.

La zone concernée par les propositions d'aménagement se trouve en plein dans le triangle d'or du tourisme, par exemple, la proposition de traversée piétonne en surface, entre le Palais de Tokyo et le musée du quai Branly, touche un nombre considérable de promeneurs, en effet, le musée du quai Branly attire environ 1.300.000 visiteurs par an.

La liaison piétonne, réaménagée entre les Tuileries et le musée d'Orsay, est également une opportunité de valoriser un passage, qui n'est pas aujourd'hui exploité à sa juste valeur, en effet, le musée d'Orsay reçoit 3 millions de visiteurs chaque année.

Il faut souhaiter que le schéma d'aménagement permette à l'activité des bars, restaurants, cafés, mais aussi aux artisans, aux commerces indépendants de s'installer et de dynamiser ces voies.

La réouverture des quais doit permettre la création de richesse à travers une nouvelle exploitation portuaire, par exemple entre Alma et Solferino, et il faudra aussi songer à la reconversion des lieux aujourd'hui désaffectés, comme sous le pont Alexandre III, pour y implanter de l'activité économique qui peut être une activité festive. En effet, ces nouveaux lieux situés sous les arches de ponts ou sur les quais bas, pourraient accueillir de nouveaux espaces ouverts à la vie nocturne, dont on sait qu'à Paris elle se heurte de plus en plus à l'hostilité de riverains.

Ce projet d'aménagement des voies sur berges n'ira pas jusqu'aux rives du 15^e arrondissement, car le Port autonome de Paris semble être un obstacle insurmontable, ce que je regrette, car on aurait pu imaginer que, sans renoncer à ses activités, il concède au moins un passage, permettant une continuité pour les promeneurs et pour les vélos.

Telles sont les raisons parmi d'autres, qui font que mon groupe soutiendra avec conviction et énergie ce très beau projet.

Mme DATI, maire du 7^e arrondissement.

Ce projet ressemble à une véritable révolution urbaine, et l'Exécutif a décidé d'en faire une révolution autoritaire, c'est-à-dire sans les Parisiens, d'autant qu'un bouleversement de cette nature pour réussir a besoin d'un débat important, mobilisateur, de longue durée et non d'un débat en catimini au Conseil de Paris.

Ce projet allie tous les inconvénients : il va augmenter la pollution, provoquer des embouteillages, qui vont dégrader le cadre de vie des arrondissements touchés, et augmenter les difficultés de circulation de tous les Franciliens.

Ce projet d'aménagement des berges correspond à la philosophie de l'Exécutif et à son ambition pour Paris : une ville d'où les familles doivent partir, faute de crèches, une ville où les femmes qui travaillent seront d'autant plus pénalisées, une ville où ne vivraient finalement que des célibataires, n'ayant qu'une seule idée en tête : faire la fête sur des péniches ou en night club, et pour seule activité culturelle du skate !

Les Parisiens n'ont pas besoin de plus d'embouteillages le jour et de plus de fêtes la nuit. Ils ont besoin de plus de dynamisme, d'emplois, de logements et de culture vivante.

La Ville n'est vivante que grâce à la circulation permanente de ceux qui créent et produisent de la richesse, il faut donc laisser les quais en bordure de Seine remplir leur fonction et aménager avec inventivité les quais hauts où les commerçants offrent aux habitants de ces quartiers la possibilité de s'approvisionner.

Le projet "piéton" augmentera les difficultés

pour les petits commerces, en rendant encore plus difficile les livraisons et l'accès à ces commerces, par ailleurs, les nuisances seront encore plus grandes pour les riverains qui ne pourront même plus ouvrir leurs fenêtres le dimanche car la voie du haut sera devenue l'autoroute du dimanche.

Dans le 7^e arrondissement, 50 à 100 demandes annuelles de crèches ne peuvent pas être satisfaites, il vaudrait mieux employer les 12 millions d'euros prévus pour le 7^e arrondissement à faire des crèches.

Le 7^e n'a plus de piscine publique depuis la disparition des bains Deligny, et une piscine publique servirait à la fois aux habitants des quartiers mais aussi à ceux qui travaillent dans le 7^e arrondissement, notamment les fonctionnaires des Ministères ou les employés des services.

Ces 12 millions d'euros pourraient également servir la rénovation des cuisines des écoles dont la vétusté est inqualifiable. Le bio, c'est aussi la qualité des cuisines et pas uniquement du gadget.

J'en appelle au bon sens des élus des arrondissements et des élus de la petite et de la grande couronne pour qu'ils manifestent très clairement leur volonté de ne pas faire des voies sur berges un instrument d'exclusion des autres mais qu'elles demeurent un lieu où la vie circule et où l'on ne se limite pas à de l'artifice.

M. LE MAIRE DE PARIS.

Paris a perdu 200.000 habitants entre 1975 et 2000, mais depuis, Paris a regagné environ 70.000 habitants et, dans "Le Parisien" de ce matin, il était rappelé que ces dernières années, Paris a gagné 10.000 familles.

M. d'ABOVILLE.

La déception est à la hauteur de l'enjeu, il s'agit d'un projet étriqué, limité aux quais aujourd'hui dévolus à la circulation, comme si les 26 kilomètres de berges devaient se résumer à quelques tronçons, sans inclure l'ensemble des arrondissements parisiens bordés par le fleuve, et même pourquoi pas au-delà.

Quand on parle des berges, les élus du 15^e arrondissement ont naturellement une pensée pour les quelques cinq kilomètres de quai, en comptant l'Île aux Cygnes, où les espaces industriels et les espaces de promenade sont parfois si mal répartis, mais, il est vrai que, pour l'Exécutif, les berges des 12^e et 15^e arrondissements sont une fois pour toutes reléguées aux activités portuaires.

Pourtant, depuis des années, habitants et élus du 15^e déplorent, à deux pas du parc André Citroën, la présence de friches qui concentrent nuisances, insécurité et difficulté d'accès.

Sous couvert de rendre les berges aux Parisiens, l'Exécutif a comme ambition réelle de réduire la circulation automobile en la rendant insupportable, en effet, une partie du trafic est un trafic de transit qui se reportera sur le périphérique et notamment sur le périphérique sud, alors que celui-ci est déjà surchargé, souvent saturé, notamment quand il y a des expositions, et que ceci entraîne un blocage complet de tout le sud du 15^e arrondissement.

Quant à la concertation, c'est un simulacre car les jeux sont faits, tout a été élaboré en douce, tout est bouclé.

Nous espérons un grand projet, faisant l'objet d'un concours d'architectes et de paysagistes, au lieu de quoi voici une opération de communication dont la seule idée forte est un non à l'automobile et qui, dans l'état actuel des choses, je pense notamment à la pauvreté de l'offre des transports en commun, entraînera la paralysie du centre de Paris.

M. LAMOUR a présenté un exemple de projet alternatif ambitieux, considérant les berges parisiennes dans leur ensemble, avec une vraie promenade piétonnière, des espaces de loisirs, des espaces commerciaux, une recherche d'exemplarité énergétique et tout cela en tenant compte des réalités économiques, c'est-à-dire en conservant une capacité de circulation raisonnable.

Mon groupe votera contre ce projet.

M. LE PRÉFET DE POLICE.

Dans sa double nature étatique et municipale, la Préfecture de police reconnaît la légitimité de l'aménagement urbain.

Je ne pense pas que l'on puisse comparer Paris à d'autres très grandes villes de France, d'ailleurs, l'État ne s'y est pas trompé puisqu'il promeut une réflexion urbanistique et architecturale audacieuse pour l'avenir de la capitale et de sa région : le projet de Grand Paris.

Le Code général des collectivités territoriales m'impose de tenir compte des conditions de circulation dans l'agglomération parisienne et en Île-de-France pour fixer les règles de circulation et de stationnement sur certains axes parisiens, dont font partie les voies sur berges.

Je formulerai une première série de remarques concernant l'équilibre entre les différents modes de déplacement.

Les transports collectifs se développent et la place de la voiture individuelle recule, une partie des déplacements individuels mécanisés se reporte donc vers les transports en commun, pas suffisamment d'ailleurs, et vers les deux-roues à moteur ou le vélo.

Toutefois, le recul de la circulation générale n'est pas uniforme, et il semble plus marqué sur les axes secondaires, que sur les axes structurants.

Il faut préserver des axes de communication suffisamment calibrés et fluides et le projet proposé a un impact puisqu'il réduira d'un quart la capacité d'écoulement d'automobile sur la rive droite et pratiquement de moitié sur la rive gauche.

Il faut garantir la cohérence de ce projet avec les politiques de déplacement franciliennes, afin de ne pas aggraver la congestion actuellement constatée sur les principaux axes routiers d'Ile-de-France, ce sera l'objet de ma deuxième série de remarques.

C'est une question d'égal accès de tous, quel que soit son lieu de résidence, aux institutions et équipements nationaux implantés à Paris, c'est là où Paris n'est pas Lyon, Marseille, ou Bordeaux, ou Lille.

C'est aussi une question de compétitivité économique et sociale de l'agglomération parisienne, car celle-ci est indexée sur l'efficacité de son système de transport, et si la part des transports collectifs est amenée inéluctablement à s'accroître, il faut prendre garde au niveau global à la congestion routière, en effet, chaque matin et chaque soir 250 à 300 kilomètres de congestion sont recensés sur les principaux axes de circulation de la région.

Certains approfondissements sont donc encore nécessaires pour vérifier l'absence d'impact négatif marqué sur la saturation des axes de rocade en banlieue. La concertation devra être approfondie sur ce point.

En outre, la réduction de la place faite à l'automobile ne peut se faire sans dommage qu'à un rythme progressif et soutenable compatible avec les modifications de comportement et l'offre de transports alternatifs.

Ma troisième série de remarques concerne la méthode et la prudence à conserver quant aux conclusions à tirer des analyses théoriques.

Un groupe de travail associant la direction de la voirie et des déplacements, la Préfecture de police et les services chargés de l'équipement et de l'exploitation routière a été créé pour analyser les paramètres de circulation et valider les études techniques, mais l'ensemble de ces études n'étant pas encore achevé, les premières conclusions de ce groupe ne peuvent être que provisoires.

La transformation de la rive droite en boulevard urbain, avec un quart de circulation en moins à l'heure de pointe, sera loin d'être sans impact sur l'amplitude de la plage de saturation, la durée de traversée, et la régulation du trafic au début de la voie Georges Pompidou, néanmoins, les données théoriques disponibles montrent que les reports de

circulation devraient être gérables surtout si le système de feux de circulation qui est envisagé fait l'objet d'une régulation dynamique.

La fermeture complète de la circulation des quais bas de la rive gauche constitue un bouleversement nettement plus radical et engendre ipso facto des reports de circulation très significatifs sur d'autres axes.

Certes la situation de départ est plus fluide que la rive droite, puisque aujourd'hui la capacité d'absorption de véhicules n'est pas entièrement utilisée y compris aux heures de pointe en situation moyenne seulement, mais mes services nourrissent des interrogations réelles quant au bon fonctionnement futur de l'intersection entre deux axes majeurs de circulation, que sont le mouvement Ouest Est vers le boulevard Saint-Germain et le mouvement Est Ouest des quais hauts de la rive gauche.

En supprimant la dérivation basse du sens Ouest Est, le projet entraînera le croisement direct et intégral des deux flux au niveau du pont de la Concorde et s'agissant des reports, la capacité d'absorption paraît assez réduite sur le boulevard Saint-Germain et la rue de Rivoli.

J'insiste sur les limites intrinsèques de tous ces modèles théoriques, tant qu'ils ne sont pas confrontés à la réalité, donc, ces conclusions théoriques méritent quelques tests dans la réalité.

De plus, il faut noter que la vie de la Capitale est rythmée par de nombreuses manifestations sur la voie publique, revendicatives, festives et sportives. En 2009, ce ne sont pas moins de 227 événements de voie publique qui ont concerné les voies sur berges dont 121 ont nécessité l'utilisation des ponts de la Capitale.

Je rappelle que la protection des Parisiens implique le maintien de délais très réduits d'acheminement des secours en cas d'urgence.

Je serai très attentif au déroulement de la concertation publique qui s'engage et à l'aboutissement des différentes études techniques.

La reconquête des berges par le public est un magnifique enjeu urbain, mais à Paris, en matière de circulation, nous nous trouvons un peu dans la situation de l'équilibriste qui traverse la piste sur une corde raide. Il convient donc de combiner agilité et prudence, et il serait sage de songer à utiliser le filet de la validation in vivo de toutes les hypothèses de travail.

M. LE MAIRE DE PARIS.

Je confirme à M. le Préfet de police que je serai particulièrement attentif à toutes ses observations concernant la sécurité et l'ordre public à Paris, mais, pour le reste, la légitimité de l'aménagement de Paris appartient aux Parisiens à travers leur vote.

Les Parisiens m'ont mandaté en 2001 pour remettre en cause l'hégémonie automobile et je l'ai fait malgré les critiques. Lorsque nous avons fait les travaux du tramway, si nous avions fait des tests ou des expérimentations, nous ne l'aurions jamais fait parce que dès que l'on enlevait un certain nombre d'espaces à l'automobile, il y avait un certain nombre de désordres.

Je suis revenu devant les électeurs en 2008, après avoir fait cela, après avoir enlevé 20 % des automobiles de Paris, et ceux-ci ont mandaté une équipe, un projet, y compris pour réaménager les voies sur berges.

Les 10 équipes d'architectes qui parlent de densité, recommandent qu'il y ait le moins possible de déplacements par véhicule individuel, y compris non polluant.

Nous allons donc travailler ensemble avec beaucoup de bonne volonté et de bonne foi, mais, une fois que nous aurons travaillé ensemble à fond, c'est le Conseil de Paris, représentatif des Parisiens, qui décidera de l'avenir des bords de la Seine.

Mme HIDALGO, première adjointe, rapporteure.

Ce projet est ambitieux parce qu'il s'agit de redonner cet espace extraordinaire aux Parisiens, aux habitants de la métropole et aux amoureux de Paris, mais réaliste parce qu'effectivement il a été tenu compte qu'un certain nombre de particularités, et notamment le fait que l'on ne traite pas de la même façon la rive droite et la rive gauche.

Nous considérons que transformer ce qui existe rive droite en un boulevard urbain, c'est-à-dire permettant différents usages en réduisant la vitesse des véhicules, en permettant aux piétons d'accéder à la Seine et à un certain nombre d'espaces qui pourront être construits sur des barges, des espaces de loisirs, de détente, de promenade ou des cafés est une façon réaliste et ambitieuse de proposer ces aménagements.

Sur la rive gauche, il y a déjà des parties entières de ces quais qui ne sont pas circulées, et sur lesquelles il est possible de faire des propositions, propositions tournant autour de trois idées : la nature, la culture et le sport.

L'attractivité de Paris, son attractivité internationale et donc, aussi, son attractivité économique puisque le tourisme joue un rôle particulièrement important dans l'économie de la capitale, a bénéficié des aménagements, des évolutions urbaines conduites depuis 2001 : "Paris Plage", "Nuit Blanche" ou Vélib.

Le projet de loi du Grand Paris ne peut pas être mis sur le même plan que le travail ambitieux des

architectes qui ont permis à l'Exécutif de penser la métropole de demain.

Les architectes de la consultation conduite par le Président de la République, nous ont fait percevoir que ce qui fait la compétitivité et l'attractivité économique de Paris, c'est le fait d'avoir des infrastructures de transports collectifs, une main d'œuvre qualifiée, des entreprises présentes sur le territoire, mais aussi une qualité de vie qui est reconnue dans le monde comme un élément très spécifique de Paris et qui constitue un élément au moins aussi important de son attractivité économique.

L'UMP poursuit un objectif unique : sauvegarder à tout prix la place de l'automobile et finalement elle demeure accrochée à un modèle d'aménagement urbain né en 1967, mais il lui est difficile de prétendre vouloir faire la ville durable et laisser les voitures circuler en grand nombre.

L'Exécutif mise avec le projet d'Autolib', sur le fait qu'il faut permettre aux voitures non polluantes électriques de pouvoir circuler dans Paris, mais sur un mode qui n'est pas celui de la voiture individuelle mais celui d'un service public. Même si ces voitures auront un impact plus positif sur l'émission de particules, le fait qu'il y ait plus de voitures dans Paris, plus de voitures dans la métropole n'est pas acceptable : il n'est pas possible de prôner l'accélération et l'augmentation du trafic automobile, même avec des voitures électriques.

Les architectes du Grand Paris ont dit combien la ville dense, la métropole post-Kyoto devait respecter les corridors écologiques et la Seine est un corridor écologique donc le rapport à ce fleuve doit être un rapport beaucoup plus pacifié et il était indigne que ce rapport soit uniquement traité sous l'angle d'une autoroute urbaine alors qu'il faudrait profiter de ces paysages magnifiques.

Le projet de l'UMP n'a certainement pas été soumis aux architectes des Bâtiments de France, par ailleurs, M. TIBERI, en 1999, avait fait voter une charte, en Conseil de Paris, sur les prescriptions architecturales et paysagères concernant la Seine, pour tenir compte du fait que ce paysage magnifique est classé au patrimoine mondial de l'humanité, et il semble que l'UMP n'en a pas tenu compte tant elle est obsédée par l'unique idée de laisser la place aux voitures, de surtout ne rien changer.

La concertation qui s'ouvre maintenant va permettre, à travers les réunions publiques dans les arrondissements, d'affiner les propositions, et nous avons jusqu'à la fin de l'année pour travailler avec les Parisiens, avec les Franciliens et avec les habitants de la métropole.

La concertation métropolitaine est un élément très important et M. MANSAT est extrêmement

impliqué avec l'ensemble des élus de la métropole, d'ailleurs Paris Métropole a souhaité de façon extrêmement volontariste que ce projet des voies sur berges fasse partie des 110 propositions.

L'amendement n°19 bis est adopté.

L'amendement n°18 est repoussé.

L'amendement n°19 ter est adopté.

L'amendement n°16 est repoussé.

L'amendement n°17 est repoussé.

Le vœu n°20 est adopté.

Les amendements n°12, 13, 14, 15 et 19 sont retirés.

Les vœux n°21, n°22, n°26, n°28, 29, 32 et 33 sont retirés.

Le vœu n°41 est repoussé.

Le vœu n°42 bis est adopté.

Le vœu n°23 est adopté.

Le vœu n°24 est adopté.

Le vœu n°25 est adopté.

Le vœu n°27 est repoussé.

Le vœu n°30 est adopté.

Le vœu n°31 est adopté.

Le vœu n°34 est repoussé.

Le vœu n°35 est repoussé.

Le vœu n°36 est repoussé.

Le vœu n°37 est repoussé.

Le vœu n°38 est repoussé.

Le vœu n°39 est repoussé.

Le vœu n°40 est adopté.

Le vœu n°42 est repoussé.

M. LE MAIRE DE PARIS

Il a été demandé un scrutin public sur le projet de délibération SG 155, ce scrutin est de droit, mais il nécessite une courte interruption de séance de 5 minutes afin d'organiser tout cela dans la sérénité.

La séance, suspendue à 12 heures 30, est reprise à 12 heures 35 sous la présidence de M. DAGNAUD, adjoint).

Scrutin public relatif au projet de délibération SG 155.

Le scrutin est ouvert.

Il est procédé au vote.

Les votes sont recueillis électroniquement.

Le scrutin est clos.

Résultat :

| | |
|-----------------------|-----|
| Ont participé au vote | 162 |
| Pour | 98 |
| Contre | 57 |
| Abstentions | 4 |
| NPPV | 3 |

Le projet de délibération SG 155, amendé est adopté.

Vœu n°82 déposé par le groupe "Les Verts" en faveur d'un 14 juillet sans défilé militaire.

Le vœu n°82 est repoussé.

2010, DAC 369 - Subvention à l'association Mouvance d'Arts (12e). Montant : 10.000 euros.

Amendement n°83 bis

L'amendement n°83 bis est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération DAC 369, amendé, est adopté.

2010, DAC 417 - Signature d'un marché de prestations de services confiant à l'association Paris Bibliothèques la gestion des animations gratuites dans les bibliothèques de prêt de la Ville de Paris.

Le projet de délibération DAC 417 est adopté à l'unanimité.

Vœu n°84 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association PROCREART d'un montant de 2.000 euros.

Le vœu n°84 est repoussé.

Vœu n°85 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en mémoire de Michel Guy.

Le vœu n°85 adopté à l'unanimité.

(La séance, suspendue à 13h est reprise à 14h30 sous la présidence de M. VUILLERMOZ, adjoint).

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à la désignation au scrutin secret, des représentants suivants au sein des organismes ci-après :

Commission compétente pour les contrats de partenariat (article L1414-6 du Code général des collectivités locales) (R. 33) :

Titulaires :

M. Julien BARGETON,
M. Romain LEVY,
M. Daniel ASSOULINE,
M. Jean-François LEGARET,
M. David ALPHAND.

Suppléants :

Mme Claudine BOUYGUES,
Mme Sandrine CHARNOZ,
Mme Halima JEMNI,
M. Alain DESTREM,
M. Jean-Baptiste MENGUY.

Commission spéciale pour l'audition des candidats à l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public de la Ville de Paris constituée du centre sportif Jean Bouin (16^e) (R. 34) :

Mme Anne HIDALGO,
M. Jean-Yves MANO,
Mme Isabelle GACHET,
M. Julien BARGETON,
Mme Marie-Annick BARTHE,
M. Gilles ALAYRAC
Mme Liliane CAPELLE,
M. Daniel MARCOVITCH,
M. Patrick KLUGMAN,
M. Yves CONTASSOT,
M. Jean VUILLERMOZ,
M. Claude GOASGUEN,
M. Bernard DEBRE,
Mme Danièle GIAZZI,
M. Pierre GABORIAU,
M. Pierre AURIACOMBE,

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER,
Mme Valérie SACHS,
M. Eric HELARD.

(Les votes sont recueillis).

Vœu n°86 relatif à la libération du soldat Gilad SHALIT déposé par le groupe « Centre et Indépendant ».

Vœu n°86 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n°86 est repoussé.

Le vœu n°86 bis est adopté.

Vœu n°87 relatif à l'installation des portraits de Hervé GHESQUIERE et de Stéphane TAPONIER sur la façade de l'Hôtel de Ville. (UMPPA).

Le vœu n°87 est repoussé.

2010, DPVI 50 - DAC 286 - DJS 173 - Signature d'une convention avec la Salle Saint-Bruno pour l'attribution d'une subvention pour l'organisation de la fête de la Goutte d'Or. Montant : 33.000 euros.

Amendement n°88 déposé par l'Exécutif.

Amendement n°89 déposé par le groupe « Communiste et élus du parti de gauche »

L'amendement n°88 est adopté à l'unanimité.

L'amendement n°89 est retiré.

Le projet de délibération DPVI 50 – DAC 286 – DJS 173, amendé, est adopté.

2010, DAJ 17 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 10 juin et 22 juin 2010. - Attribution et signature des marchés de maîtrise d'oeuvre.

Amendement n°89 bis déposé par l'Exécutif.

L'amendement n°89 bis est adopté.

Le projet de délibération DAJ 17, amendé, est adopté à l'unanimité.

Vœu n°90 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux aménagements commerciaux sur les Z.A.C. Clichy Batignolles, Cardinet-Chalabre et l'îlot Saussure.

Le vœu n°90 est repoussé.

2010, DDEEES 174 - Signature d'une convention fixant les conditions d'installation et d'exploitation de la grande roue place de la Concorde (8e) et des points de vente au pied de la grande roue.

Le projet de délibération DDEEES 174 est adopté.

Vœu n°91 déposé par le groupe Mme KUSTER et M. DUBUS relatif à la nomination d'un médiateur commerces sur les Z.A.C. "Clichy-Batignolles" et "Cardinet-Chalabre".

Le vœu n°91 est repoussé.

Vœu n°92 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au prix des manèges parisiens.

Le vœu n°92 est repoussé.

Vœu n°93 déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux terrasses mobiles.

Le vœu n°93 est retiré.

2010, DAJ 20 - DDEEES 178 - Création et signature des statuts d'un fonds de dotation en faveur de l'ESPCI. Participation de la Ville de Paris à cette création comme membre fondateur.

Le projet de délibération DAJ 20 – DDEEES 178 est adopté à l'unanimité.

2010, DRH 15 - Fixation des dispositions statutaires et de l'échelonnement indiciaire relatifs aux emplois d'expert de haut niveau et de directeur de projet de la Ville de Paris (suite).

Amendement n°94 déposé par le groupe « UMPPA »

L'amendement 94 est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération DRH 15, amendé, est adopté à l'unanimité.

2010, DDEEES 175 - Signature d'une convention avec la Cité Internationale Universitaire de Paris pour l'attribution d'une subvention pour le programme "Research in Paris". Montant : 1.750.000 euros.

Le projet de délibération DDEEES 175 est adopté à l'unanimité.

Vœu n°95 relatif au maintien du Centre de formation et d'insertion Gambetta (PSRGA, Les Verts).

Le vœu n°95 est adopté.

Vœu n°96 relatif à l'installation d'une Maison du Développement Économique et de l'Emploi dans le 15e arrondissement (UMPPA).

Le vœu n°96 est repoussé.

2010, DVD 94 - Approbation du principe de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien de 19 parcs de stationnement de surface pour une durée de 8 ans. Autorisation de lancer la consultation et d'accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation

Vœu n°97 relatif à l'obligation pour le délégataire de concevoir un espace pour les 2 roues (Non inscrit).

Le vœu n°97 est repoussé.

Le projet de délibération DVD 94 est adopté.

2010, DVD 164 - Approbation du principe des travaux de démolition et de reconstruction de l'ouvrage de la petite ceinture ferroviaire (PCF) en vue de l'élargissement du passage sous l'ouvrage rue Patay (ouvrage d'art OAO2) (13e) dans le cadre de l'extension du tramway T3.

Le projet de délibération DVD 164 est adopté.

2010, DVD 43 - Lancement d'une consultation pour l'attribution de 3 marchés relatifs à la distribution de la carte de paiement du stationnement à Paris.

Le projet de délibération DVD 43 est adopté à l'unanimité.

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes (suite).

Les scrutins sont clos. Après dépouillement, les résultats ci-après sont annoncés.

Commission compétente pour les contrats de partenariat (article L1414-6 du Code général des collectivités locales) (R. 33) :

| | |
|---------------------------|-----|
| Nombre d'inscrits | 163 |
| Nombre de votants | 29 |
| Non participation au vote | 134 |
| Bulletins blancs ou nuls | 0 |
| Suffrages exprimés | 29 |
| Majorité absolue | 15 |
| Pour | 29 |

Commission spéciale pour l'audition des candidats à l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public de la Ville de Paris constituée du centre sportif Jean Bouin (16^e) (R. 34) :

| | |
|---------------------------|-----|
| Nombre d'inscrits | 163 |
| Nombre de votants | 30 |
| Non participation au vote | 133 |
| Bulletins blancs ou nuls | 0 |
| Suffrages exprimés | 30 |
| Majorité absolue | 16 |
| Pour | 30 |

Les candidatures proposées sont adoptées (2010 R. 33 à R. 34).

Vœu n°98 déposé par le Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux dispositifs d'expérimentation de péage urbain dans les communes de plus de 300.000 habitants.

Le vœu n°98 est adopté.

(M. SAUTTER, adjoint, remplace M. VUILLERMOZ, adjoint, au fauteuil de la présidence)

Vœu n°99 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'élargissement des usages du pass Navigo.

Le vœu n°99 est adopté.

Vœu n°100 relatif au stationnement des véhicules de location (UMPPA).

Le vœu n°100 est adopté à l'unanimité.

Vœu n°101 relatif à l'information sur l'introduction des contresens cyclables dans les zones 30 (UMPPA).

Le vœu n°101 est repoussé.

Vœu n°102 relatif à l'aménagement de la place et de la rue Cambronne (UMPPA).

Le vœu n°102 est repoussé.

2010, DVD 148 - Approbation du programme 2010 de mise en accessibilité des autobus à Paris aux usagers en fauteuil roulant sur certaines lignes et demande des subventions correspondantes auprès du STIF et de la Région d'Ile de France.

Le projet de délibération DVD 148 est adopté à l'unanimité.

2010, SG 150 - Réaménagement du quartier des Halles (1er, 2e, 3e et 4e). Approbation de la convention entre la Ville de Paris et la RATP, régissant les modalités financières de réalisation des études approfondies nécessaires au réaménagement du pôle d'échanges RER de Châtelet - Les Halles.

Vœu n°103 déposé par le groupe « Les Verts »

Le vœu n°103 est adopté.

Le projet de délibération SG 150 est adopté à l'unanimité.

2010, DEVE 26 - Création de l'Agence Parisienne du Climat et fixation du montant de la contribution financière au budget de l'association pour la préfiguration de l'Agence Parisienne du Climat - Montant : 100.000 euros.

Le projet de délibération DEVE 26 est adopté à l'unanimité.

2010, DEVE 103 - Signature de l'engagement 10 : 10, campagne de mobilisation contre le réchauffement climatique lancée par la Fondation GoodPlanet.

Le projet de délibération DEVE 103 est adopté à l'unanimité.

2010, DPA 50 - Contrat de partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes et autorisation d'engager la procédure de consultation par voie de dialogue compétitif et d'accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de partenariat. Constitution du dossier de demande de subvention auprès de la Banque Européenne.

Vœu n° 104 déposé par M. MARTINS relatif au respect des clauses sociales des marchés publics dans le Contrat de Partenariat de Performance Énergétique.

M. NAJDOVSKI, adjoint.

Le bilan carbone de la Ville de Paris fait apparaître que les bâtiments étaient aussi émissifs en gaz à effet de serre que le transport de personnes ou le transport de marchandises, avec 1,75 million de tonnes équivalent carbone, et sur cette part imputable aux bâtiments, les bâtiments municipaux comptent pour environ 7 à 8 %.

La Ville de Paris a un patrimoine d'environ 3.000 équipements et l'objectif fixé par le Plan climat est de réduire de 30 % à l'échéance 2020 les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de ces bâtiments. Le lancement d'un plan de rénovation thermique de 100 écoles parisiennes constitue donc une avancée majeure dans la mise en œuvre du Plan climat voté en octobre 2007.

Pour mettre en œuvre ce plan, un Contrat de Partenariat de Performance Énergétique, qui consiste en une délégation à une entreprise privée du traitement de l'ensemble des écoles ciblées, a été retenu

On peut regretter le recours et la délégation de cette action au privé, cependant même si les opérations avaient été montées en interne par les services de la Ville, la réalisation des travaux aurait également été confiée à des entreprises privées, par ailleurs, cette solution permet d'avoir recours à un opérateur unique, ce qui permettra de réaliser des économies d'échelle.

Le cabinet chargé d'évaluer la pertinence du dispositif a estimé que le coût de l'opération serait de 45,4 millions d'euros contre 51,4 millions en maîtrise d'ouvrage public.

La Région souhaite créer une S.E.M. énergies nouvelles, la participation de la Ville à une telle S.E.M. pourrait être envisagée. La création de l'Agence parisienne du climat doit être complétée par la création d'une structure capable de soutenir et de monter des projets et où la puissance publique garde la maîtrise de ses projets.

Je salue cette initiative qui traduit concrètement les engagements du Plan Climat.

M. LHOSTIS.

L'objectif annoncé est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 30 %, mon groupe soutient cet objectif sans réserve, mais le choix du mode opératoire semble contradictoire avec l'objectif même.

Mon groupe aurait souhaité un débat public en amont puisque, dans un premier temps, il s'agit d'une centaine d'écoles, mais avec la perspective du traitement de l'ensemble du patrimoine de la Ville.

Le Conseil constitutionnel a strictement encadré le recours aux contrats globaux en précisant que de telles dérogations au droit commun de la commande publique ne peuvent être admises que s'il y a des motifs d'intérêt général les justifiant.

La notion d'urgence est catégoriquement écartée par le cabinet de consultants et en ce qui concerne la complexité, il semble que ce qui est prévu s'apparente à des travaux de restauration et de réhabilitation d'un immeuble donc relevant de la loi M.O.P.

Ce qui est proposé est légalement impossible, en effet, les entreprises consultées refuseront de s'engager sur des résultats si ceux-ci dépendent des personnels de la Ville et diront que si la Municipalité veut des performances de leur part, il faut privatiser.

Le consultant indique que la rentabilité financière de l'opération sera de 12 %, donc si ce principe est adopté, nous nous engageons à assurer sur fonds publics pendant 20 ans un rendement spéculatif assuré grâce aux impôts des Parisiens, d'autant qu'au moment de la signature du contrat, il sera exigé la garantie par la Ville d'une partie de la dette qui est en général dans ce type de contrats

estimée à 80 %.

Pour ce type de contrats, l'Union européenne vient de décider de pénaliser les États qui y font appel fortement en les obligeant à intégrer dans leur dette près de trois fois l'investissement l'année de la signature du contrat, en ce qui concerne la Ville il faudrait donc, dès 2013, intégrer 150 millions d'euros dans la dette de la Ville. Cela se traduira donc par un coût de l'argent beaucoup plus cher que les emprunts municipaux et en prime une dégradation de l'endettement de la Ville par la prise en compte immédiate du contrat partenariat public privé, donc demain des conditions de prêts dégradées de la Ville pour ses propres investissements.

Oui à l'objectif, mais non aux partenariats public privé. Nous n'avons pas besoin de ce type de contrats pour coopérer avec le privé, cela se fait tous les jours à la Ville de Paris dans le cadre de la loi M.O.P. par appels d'offres.

Pour piloter cette opération majeure qui va se développer sur de nombreuses années, pour mettre l'ensemble des bâtiments publics municipaux et départementaux aux normes de la lutte pour la réduction de production du gaz carbonique et contrôler le travail des entreprises privées retenues dans le cadre de la loi M.O.P., il apparaît nécessaire de créer, à partir des compétences internes existantes (STEGC, SLA) et de recrutement de compétences externes nécessaires, une mission de pilotage public.

Pour toutes ces raisons, le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche votera contre ce projet de délibération.

M. VAUGLIN.

L'objectif d'une réduction de 30 % des consommations énergétiques et de 30 % des émissions de gaz à effet de serre trouve ici même une traduction concrète.

Je ne vois pas de raison objective de rejeter le contrat de partenariat et de performance énergétique, s'il permet de faire plus.

Je souhaiterais connaître qui finance quoi ou combien dans les 45 millions évoqués, par ailleurs, j'ai compris que le partenaire privé avance tout, en contrepartie d'une redevance de la Ville sur la durée.

Si j'avais une réserve de principe à émettre, ce serait sur ce point, la substitution d'une dépense d'investissement en fonctionnement, préférant naturellement la transformation inverse pour des raisons de bonne gestion budgétaire.

Le risque principal contenu dans les modalités de ce projet semble être qu'une fois le partenaire privé désigné, il ne pourra qu'être tenté de chercher des

voies d'augmentation de la redevance et ce d'autant plus que les contraintes portent à juste raison sur le partenaire privé et sont particulièrement fortes.

Il me semble qu'un investissement de la Ville dans une S.E.M. dédiée à l'efficacité énergétique aurait pu être une réponse aussi, mais elle n'est hélas pas étudiée dans le rapport joint au projet de délibération.

Je m'interroge : comment s'organise la chaîne des responsabilités dans les centres thermiques gérés en régie ? Comment une entreprise privée pourra-t-elle donner ou faire donner des ordres aux agents publics chargés de l'exploitation et de la maintenance ou encore les former ?

La nécessité d'une évaluation très fine des premières actions semble impérieuse.

Mme GASNIER.

Dans le cadre du Plan Climat, l'action de la Ville doit se porter en priorité sur l'efficacité énergétique et, forte de ces 3.000 bâtiments publics, elle a un vrai rôle à jouer dans ce domaine.

Prévoir la rénovation des écoles parisiennes obsolètes sur plan éco-énergétique est donc une très bonne initiative qui s'inscrit dans le cadre du Plan Climat, toutefois, on peut regretter que la Ville de Paris n'ait pas associé les mairies d'arrondissement, les conseils de quartier, et les associations de parents d'élèves sur le choix des 100 écoles qui bénéficieront en premier du programme de rénovation.

Je trouve dommageable que ces différents acteurs, directement concernés, n'aient pas été invités à participer à l'élaboration du projet, car ce sont vers eux que se tourneront ceux qui auront des réclamations si les travaux étaient amenés à durer ou engendrer des nuisances pour les élèves, et non pas vers le Maire de Paris. Pour ce qui est de la réalisation des travaux, il semble essentiel que les initiateurs du projet respectent leurs engagements c'est à dire trouver une solution qui ne compromettra pas les activités scolaires.

Il semble que le projet ne comporte pas de volet pédagogique, or il est dommage de ne pas profiter de ces travaux pour en présenter l'intérêt aux enfants, en effet, il risquent de ne pas voir pourquoi il y a des perturbations dans leur vie scolaire et l'essence même du projet passera inaperçue, ce qu'il faut éviter.

Mme HAREL.

Le discours de M. LHOSTIS n'est même pas anticapitaliste, il est démagogique, en effet : pourquoi faudrait-il maintenir des services de la Ville sans préjuger leur qualité ?

En Conseil d'arrondissement, M. BAUPIN a eu l'occasion de reconnaître que les partenaires privés

disposent d'un savoir-faire dont ne disposent pas toujours les services de la Ville en matière de performance énergétique, de plus, ils sont mieux placés dans certains cas pour réaliser des économies d'échelle.

Le périmètre technique de ces marchés n'a jamais été discuté et il ne faudrait pas que le fait de déléguer aux partenaires privés nuise à la gouvernance, à la bonne coordination du projet. Je pose la question suivante à l'Exécutif : que confiera-t-on exactement aux prestataires privés et comment les compétences seront-elles réparties ?

En ce qui concerne le périmètre géographique des marchés : comment ont été choisies ces 100 écoles ?

J'aimerais connaître le calendrier de ces travaux, en effet, il faudrait les faire pendant les vacances d'été pour perturber le moins possible les élèves. Par ailleurs, est-ce qu'au rythme de 100 écoles par 100 on arrivera d'ici 2020 à obtenir les 30 % qui ont été promis initialement ?

Je trouve les objectifs de cette opération tout à fait louables et salue le fait que la Mairie de Paris prenne en main les performances énergétiques des équipements publics et des écoles, mais elle ne doit pas le faire dans l'opacité.

M. CONTASSOT.

J'aimerais qu'Alain LHOSTIS déploie le même talent, pour convaincre ses amis, là où ils sont en responsabilité, de ne pas privatiser, qu'il s'agisse de l'eau ou de la collecte des déchets dans de nombreuses communes gérées par le parti communiste, par exemple, dans toutes les communes de Seine-Saint-Denis, il n'y en a plus aucune qui gère la collecte de déchets en régie municipale.

Ce projet de délibération recourt au dialogue compétitif et les conditions dans lesquelles on peut y recourir sont rigoureusement les mêmes que pour les contrats de partenariat de performance énergétique, donc, soit le dialogue compétitif est impossible, soit il est possible et dans ce cas-là, le C.P.P.E. est également juridiquement possible.

Je ne suis pas favorable à ce que l'on crée une S.E.M. mais plutôt une société publique locale et s'il doit y avoir une structure chargée de piloter ce type de projets, je souhaite effectivement que ce soit une S.P.L.

Les objectifs à atteindre sont clairs, en effet, aujourd'hui, les niveaux d'émission et de consommation énergétique de 10 % des écoles parisiennes sont à plus de 10 fois les objectifs du plan climat. Donc les ramener à des niveaux extrêmement bas de consommation énergétique, est une urgence absolue et cela justifie qu'il y ait ce qui peut être considéré comme un processus d'apprentissage afin que l'on puisse ensuite, à

travers une société publique locale, avoir la maîtrise de l'ensemble du processus, ce qui aujourd'hui n'est certainement pas le cas et amènerait à retarder probablement d'un an ou deux le démarrage des travaux et leur réalisation, mais cette solution ne peut être que transitoire.

Je souhaite que l'on puisse avoir un débat sur le cahier des charges, notamment parce que certaines des recommandations qui sont faites peuvent être débattues, notamment raisonner en moyenne plutôt que cible par cible et donc, déroger aux clauses spécifiques du plan climat en la matière, privilégier par exemple, le raccordement à la C.P.C.U. ou au recours à la géothermie.

Il faut absolument aller vite compte tenu de l'urgence en matière de dérèglement climatique et de consommation énergétique.

M. MARTINS.

Un projet de délibération qui propose sur 100 équipements publics de se mettre en conformité avec les engagements du plan climat, est une démarche que je soutiens, y compris sur la forme, parce que n'étant pas un dogmatisme absolu, et les agents de la ville n'étant pas encore tous qualifiés et formés sur les questions de performance énergétique, le recours à l'initiative public-privé est une bonne chose.

La commande publique à Paris a réussi au fil des années à avoir une vertu, celle notamment de promouvoir l'insertion sociale des Parisiens les plus éloignés de l'emploi, en particulier les jeunes. Je souhaiterais avoir une réponse de l'Exécutif sur le respect par l'opérateur qui gèrera le C.P.P.E., des mêmes conditions de promotion d'insertion des plus fragiles et des jeunes en particulier.

C'est le sens du vœu n° 104 sur lequel j'espère un avis favorable de l'Exécutif.

M. BAUPIN.

Je rappelle que le plan climat, adopté à l'unanimité du Conseil de Paris, prévoit pour nos bâtiments publics une réduction de 30 % des consommations énergétiques à l'horizon 2020.

Ce dispositif prévoit le lancement de six lots de 100 écoles qui vont être mis en réhabilitation. L'idée est de traiter 100 écoles par an durant six années successives, donc 300 écoles dans cette mandature et 300 dans la suivante puisque le plan climat s'étale entre 2008 et 2020 sur deux mandatures municipales.

J'indique à Mme GASNIER que c'est un élément de la pédagogie en direction des enfants des écoles que d'être dans des écoles qui seront concernées par ce plan climat, par ailleurs, c'est aussi un élément d'économie, en effet, dans les périodes où le prix de l'énergie ne cesse d'augmenter, réduire les consommations énergétiques, est aussi

particulièrement sain pour les finances de la collectivité.

Le contrat de performance énergétique a été retenu pour ces 100 premières écoles parce que c'est celui qui apparaît aujourd'hui comme le seul qui soit capable de garantir le résultat. En effet, l'objectif est de pouvoir réellement constater, sur une durée de vingt ans, que les consommations énergétiques ont été réduites de 30 % et le contrat de performance énergétique est celui qui permet d'avoir des résultats sur cette durée parce que les entreprises ne seront payées qu'en fonction des résultats.

Cela ne nous empêche pas d'essayer de réfléchir à améliorer notre capacité d'action, avec nos partenaires publics comme la Région, afin de renforcer notre capacité à piloter ce type de dispositif.

Je rappelle à Alain LHOSTIS que ce projet de délibération a été présenté à la Commission consultative des services publics locaux et qu'il a reçu un avis favorable à l'unanimité, commission dans laquelle l'ensemble des groupes politiques sont représentés, y compris le groupe d'Alain Lhostis.

Je précise à François VAUGLIN que les services de la Ville seront associés à ce travail et que nous allons conserver, dans la gestion des centres thermiques des écoles, la répartition entre privé et public telle qu'elle existe aujourd'hui, donc les centres thermiques publics continueront d'être gérés par le public et nous allons, au fur et à mesure de cette expérimentation, réussir à faire remonter des compétences au niveau des services de la Ville.

Nous réfléchissons avec la Région Ile-de-France à la création d'une S.E.M. ou d'une société publique locale, qui pourrait s'appeler "Ile-de-France Energies Nouvelles" et qui nous aiderait dans ce domaine.

En ce qui concerne le choix des écoles, il fallait à la fois prendre en compte le fait que nous souhaitons une représentation qui soit homogène par rapport aux arrondissements mais aussi représentative de la qualité des écoles et de la diversité des centres thermiques, ce qui était relativement complexe et donc nous n'avons pas forcément suffisamment pris en compte un travail au niveau local avec les arrondissements, ce que nous ferons mieux par la suite.

Je précise que le dialogue compétitif doit permettre d'améliorer le cahier des charges et que nous allons évidemment favoriser le recours à la C.P.C.U., comme l'a rappelé Yves CONTASSOT.

J'émet un avis favorable au sujet du vœu n° 104.

Nous tiendrons informés le Conseil de tout cela au fur et à mesure, sachant que, à partir du moment

où nous allons travailler par lots de 100 écoles, cela veut dire que systématiquement pour les nouveaux dispositifs, nous reviendrons devant le Conseil de Paris.

M. CAFFET.

J'annonce que mon groupe votera ce projet de délibération mais je tiens à préciser que ce projet de délibération ne passe pas un marché avec une entreprise dans un contrat de partenariat public-privé.

En effet, ce projet de délibération engage une procédure, permise par la loi, exceptionnelle et fortement encadrée, comportant une évaluation préalable qui doit dire si, oui ou non, la collectivité publique a intérêt à s'engager dans une démarche de loi M.O.P. ou dans un contrat de performance énergétique en contractualisant avec des entreprises privées.

Il est apparu dans cette évaluation préalable, que la Ville pouvait y trouver un avantage à la fois en termes de délai de réalisation de ces travaux dans les écoles et en termes financiers.

J'ajoute qu'il n'est pas exclu que ce ne soit pas une entreprise privée qui remporte cet appel d'offres, car par exemple, EDF a déjà remporté en France des marchés de ce type, parce que de multiples collectivités territoriales se sont d'ores et déjà lancées dans ce partenariat de performance énergétique, avec l'aval des élus communistes d'ailleurs quand ils sont dans les majorités municipales.

Il faut donc considérer ce projet de délibération pour ce qu'il est, l'initialisation d'une procédure et il faut attendre de connaître les conclusions du marché.

M. GAREL.

Je suis un peu surpris d'entendre un certain nombre de groupes s'opposer à ce partenariat public-privé pour permettre d'entrer de plain-pied dans le Plan climat, alors que certains d'entre eux ont accepté le "naming" du P.O.P.B. qui est un partenariat public-privé beaucoup plus contestable puisqu'on va donner le nom d'une société privée à un établissement public.

Je pense que, si l'on veut être cohérent, soit on ne veut pas du tout qu'une société capitaliste s'immisce dans les affaires de la Ville, soit, sinon, entre faire faire quelques économies à la Ville et faire en sorte que le Plan climat se mette en route, la priorité est claire : le Plan climat doit se mettre en route, et dans les écoles, c'est plus urgent encore qu'ailleurs.

M. LHOSTIS.

Je n'ai pas récusé le partenariat avec le privé, puisque la loi MOP est destinée justement à contractualiser les liens entre le public et le privé,

j'ai dit que c'était dans ce cadre que cela devait se faire.

Faire le parallèle avec ce qui vient d'être dit sur le POPB n'a rien à voir.

J'ai bien compris qu'on en était à une phase de prise de décision et d'orientation, mais il est proposé de choisir le partenariat public-privé et de ne pas choisir un contrat de type MOP.

Ce dossier doit encore être soumis à la mission nationale sur ces questions et le dossier est tellement bien monté que nous serons recusés et nous n'aurons pas six mois d'avance mais deux ans de retard.

Mme TROSTIANSKY, adjointe, présidente.

Le vœu n° 104 est adopté.

Le projet de délibération DPA 50 est adopté.

Vœu n° 105 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la tenue de la Commission consultative de l'Environnement de l'Héliport de Paris Issy-les-Moulineaux.

(M. NAJDOVSKI, adjoint, remplace Mme TROSTIANSKY au fauteuil de la présidence).

Le vœu n° 105 est adopté.

Vœu n° 106 déposé par l'Exécutif relatif à la fiscalisation des retraites des anciens Conseillers de Paris.

Vœu n° 107 déposé par MM. BOURNAZEL et Mme POIRAUT-GAUVIN relatif au soutien de la politique du Gouvernement en faveur d'une réforme juste et équitable des retraites.

Le vœu n° 107 est retiré.

Le vœu n° 106 est adopté.

Vœu n° 108 relatif à la mise en œuvre de la Ressourcerie Porte de Montreuil (PSRGA).

Le vœu n° 108 est adopté.

Vœu n° 109 relatif à la réduction des dépenses de fonctionnement des cabinets du Maire et de ses adjoints, déposé par MM. ALPHAND, BOURNAZEL et Mme POIRAUT-GAUVIN.

Le vœu n° 109 est repoussé.

2010, DEVE 11 - Opération de remise en état des réseaux hydrauliques et des voiries dans le parc des Buttes Chaumont (19e) et modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre technique.

Le projet de délibération DEVE 11 est adopté à l'unanimité.

Vœu n° 110 relatif aux aménagements du jardin des Plantes (PSRGA).

Le vœu n° 110 est adopté.

2010 DVD 172 Adhésion à l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine et signature de la Charte correspondante.

Le projet de délibération DVD 172 est adopté à l'unanimité.

2010, DEVE 100 - DJS 358 - Approbation du principe d'aménagement des pelouses centrales de l'hippodrome d'Auteuil (16e) et autorisation de déposer la demande de permis d'aménager, de signer le marché de travaux préparatoires et de lancer les marchés de travaux d'aménagement.

Le projet de délibération DEVE 100 – DJS 358 est adopté.

2010, PP 45 - Revalorisation du taux des vacations allouées aux membres des organisations professionnelles du taxi participant aux commissions de discipline des conducteurs de taxi.

Amendement n° 111 déposé par l'Exécutif.

L'amendement n° 111 est adopté.

Le projet de délibération PP 45, amendé, est adopté.

Vœu n° 112 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au retour d'effectifs policiers supplémentaires aux alentours du carré aux Biffins et à une action concertée sur tous les sites parisiens où se développent la vente à la sauvette.

Le vœu n° 112 est adopté.

2010, DPVI 76 - Subvention d'investissement au Logement Francilien pour la création d'une ludothèque dans le quartier de Fontaine au Roi (11e). Montant : 20.000 euros.

Le projet de délibération DPVI 76 est adopté à l'unanimité.

Adoption, par un vote global de l'Assemblée, des projets de délibération

Ces projets de délibération sont adoptés.

La séance est levée à 19 heures 10 minutes.

Votes spécifiques.

Patrick KLUGMAN

ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DPVI 80.

Roger MADEC
Claudine BOUYGUES
Isabelle GACHET
Rémi FERAUD
François DAGNAUD
Denis BAUPIN
Brigitte KUSTER
Hervé BENESSIANO
Jean-Jacques GIANNESINI
Fabienne GASNIER

ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 88, DAC 313.

Claudine BOUYGUES
Gisèle STIEVENARD
Romain LEVY
François VAUGLIN
Fabienne GIBOUDEAUX
Rémi FERAUD
Ian BROSSAT
Pierre CHARON
Jérôme DUBUS

ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 34, 101, 135.

Pierre AIDENBAUM
Danièle POURTAUD
Marie-Pierre de LA GONTRIE
Dominique BERTINOTTI
Frédérique CALANDRA
Sandrine CHARNOZ
Jean-Yves MANO
René DUTREY
Jean-François LEGARET
Claude-Annick TISSOT

ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 35, 65, 87, 115, 119, 129, 138, 139, 144, 150, 157.

Jean-Yves MANO
Halima JEMNI
Gauthier CARON-THIBAUT
René DUTREY
Jean TIBERI
Roxane DECORTE

ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 69, 70, 109, 120, DPVI 72, 88.

Jean-Yves MANO
Colombe BROSSEL
Gisèle STIEVENARD
Halima JEMNI
Daniel ASSOULINE
Hélène BIDARD
Christophe NAJDOVSKI
Roxane DECORTE
Emmanuelle DAUVERGNE
Anne TACHENE

ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 113, 130, 131, 163.

Anne-Christine LANG

ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 158.

Pascale BOISTARD

ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 162, 169.

Patrick BLOCHE
Christophe GIRARD

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 94.

Lyne COHEN-SOLAL
Danièle POURTAUD
Philippe MOINE
Catherine DUMAS

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 485.

Christophe GIRARD
Karen TAIEB
Romain LEVY
Jean-Pierre LECOQ
Catherine DUMAS

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 511.

Anne HIDALGO
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 148.

Florence BERTHOUT

ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DPP 6.

Anne HIDALGO

ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 178.

Membres présents :

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maité ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HELARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Christine LAGARDE, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mmes Danielle SIMONNET, Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Absents :

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Katia LOPEZ, Françoise de PANAFIEU, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Richard STEIN, Philippe TORRETON.

Table des matières

| | |
|--|--|
| <p>Félicitations à Mmes GIAZZI et BOULAY-ESPERONNIER nommées Chevaliers dans l'Ordre du Mérite et à M. COURTOIS promu Officier. 2</p> <p>Adoption de comptes rendus. 2</p> <p>Communication de M. le Maire de Paris sur l'aide exceptionnelle en faveur des victimes des inondations dans le Département du Var. 2</p> <p>Discussion budgétaire commune Ville et Département. 2</p> <p>2010, DF 38 - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2010. - 1°) Budget d'investissement. - 2°) Budget de fonctionnement. 7</p> <p>Lettre rectificative n°1 7</p> <p>Lettre rectificative n°2 7</p> <p>Vœu n°7 (Les Verts) relatif au financement de l'extension du T3 jusqu'à la Porte d'Asnières. 7</p> <p>Vœu n°8 (Les Verts) relatif au renforcement et développement des opérations Paris Respirer. 7</p> <p>Vœu n°8 bis de l'Exécutif 7</p> <p>Vœu 9 (UMPPA) relatif au maintien de la subvention de fonctionnement du Théâtre du Châtelet. 7</p> <p>2010, DF 39 - Individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2010. 8</p> <p>2010, DF 40 - Budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement pour 2010. - Adoption des états spéciaux d'arrondissement et ventilation des dépenses par chapitre et par nature. 8</p> <p>2010, DF-DRH 41 - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services municipaux pour 2010. 8</p> <p>Vœu 11 déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche. 8</p> <p>2010, DALIAT 22 - DF 21 - Budget supplémentaire du service technique des transports automobiles municipaux pour 2010. .. 8</p> | <p>2010, DPE 35 - DF 19 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris. Budget supplémentaire pour 2010. 8</p> <p>2010, DPE 36 - DF 20 - Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris. Budget supplémentaire pour 2010. 8</p> <p>2010, DEVE 51 - DF 21 - Budget supplémentaire du fossage pour 2010. 8</p> <p>2010, PP 40 - Décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2010. 8</p> <p>Vœu n°43 déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif au procès intenté par la Fondation Sasakawa à Karoline POSTEL-VINAY. 8</p> <p>2010, DPVI 80 - Signature de l'avenant n° 2 à la convention conclue avec l'association SOS Racisme - Touche pas à mon pote, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 46.000 euros. (Suite). 8</p> <p>Vœu n°44 relatif à l'organisation d'un référendum d'initiative locale sur le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales. (PCF/PG, Les Verts). 8</p> <p>Vœu n°45 relatif au devenir des familles du 31, rue Ramponeau (20e), déposé par Mmes Giboudeaux et Calandra. 9</p> <p>2010, SG 24 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Amicale du Nid (10e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 37.000 euros. 9</p> <p>2010, SG 152 - Subvention à l'association Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles, pour son action de lutte contre le mariage forcé et l'excision. Montant : 10.000 euros. 9</p> <p>2010, DFPE 352 - Subvention à l'association "Môm'rue Ganne" destinée à financer le fonctionnement de son Antenne du 20e arrondissement. Montant : 5.000 euros. 9</p> <p>2010, DASCO 68 - Evolutions et fixations tarifaires des activités périscolaires. 9</p> <p>2010, DPA 81 - Dépôt de la demande du permis de démolir en vue des travaux de reconstruction et d'extension du groupe</p> |
|--|--|

| | |
|---|--|
| scolaire 99, rue Olivier de Serres - 20, rue de la Saïda (15e).....9 | II - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative à l'insécurité à Belleville..... 11 |
| Vœu n°46 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la carte d'éducation prioritaire dans le 17e arrondissement.....9 | III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative à la constitution d'un comité de pilotage inter-arrondissements sur le quartier de Belleville. 11 |
| Vœu n°47 (PSRGA, Les Verts) relatif à la réouverture d'une classe à l'école maternelle rue Jacquier.....9 | IV - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative à la présidence du Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P..... 12 |
| Vœu n°48 (PSRGA, Les Verts) relatif à la situation des Auxiliaires de Vie Scolaire à l'approche de la rentrée 2010.9 | V - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative aux mouvements de grève dans les piscines municipales..... 13 |
| Vœu n°49 (UMPPA) relatif à la sécurisation du groupe scolaire Saint-Charles/Varet.....9 | VI - Question d'actualité de M. SARRE à M. le Maire de Paris relative au G20. 13 |
| 2010, DJS 338 - Signature d'une convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et l'association A.C.T.I.S.C.E pour la gestion du centre d'animation Interclub 17 (17e).....9 | 2010, DJS 405 - Autorisation d'occupation précaire et temporaire à l'association le Stade Français pour l'exploitation à des fins privatives du centre sportif Géo André. 14 |
| Vœu n°50 (PSRGA) relatif au maintien de l'antenne jeunes Brisson.....9 | Vœu n° 55 relatif au retrait de la délibération et la poursuite des négociations avec Le Stade Français (UMPPA)..... 14 |
| Vœu n°51 (UMPPA) relatif au maintien de l'antenne jeunes Brisson.....9 | Vœu n° 56 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la pratique du football par des mineurs étrangers. .. 14 |
| Vœu n°52 déposé par le groupe communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'instauration d'une journée de pré-rentrée en crèche municipale.....9 | Vœu n° 57 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la pratique du football par les mineurs étrangers..... 14 |
| Vœu n°53 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'actualisation des données chiffrées livrées en juillet 2009 dans le rapport de la mission d'information et d'évaluation sur la petite enfance.9 | Vœu n° 58 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au centre sportif Jean Dixmier. 14 |
| 2010, CAB_MA 28 - Signature de conventions de partenariat avec les Régions Guadeloupe et Martinique..... 10 | Vœu n° 59 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au centre sportif de la Croix Catelan. 14 |
| 2010, DJS 347 - Signature d'un avenant au bail emphytéotique administratif avec la société Colspa SAS pour la rénovation et l'exploitation du site de la piscine Molitor (16e). 10 | 2010, DASCO 56 - Signature d'une convention avec l'association Cap Sport Art Aventure et Amitié (15e) attribuant une subvention pour des programmes éducatifs de sensibilisation aux réalités du handicap organisés au sein des écoles primaires. Montant : 21.450 euros..... 14 |
| Vœu n°54 déposé par le groupe U.M.P.P.A. 10 | 2010, DU 155 - Secteur "Paul Meurice-Quartier de la porte des Lilas" (20e) : Approbation des caractéristiques principales de la consultation en vue de l'attribution d'une concession d'aménagement du secteur Paul Meurice (20e). 14 |
| 2010, DJS 355 - Subvention à la SASP Paris Handball au titre de la saison sportive 2010-2011. Montant : 502.315 euros. 10 | Vœu n° 60 relatif à l'attribution du nom de Renée Lebas à une place ou une rue du 11e arrondissement (PSRGA)..... 15 |
| Questions d'actualités..... 10 | |
| I - Question d'actualité du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la gouvernance du Grand Paris..... 10 | |

| | | | |
|--|----|---|----|
| Vœu n° 61 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche relatif à la dénomination d'un lieu parisien en mémoire de José Saramago. | 15 | 2010, DLH 102 Création d'une opération d'aménagement ayant pour objet de procéder au traitement de situations d'habitat indigne situées dans les 2e, 10e, 11e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e. Conclusion avec la SOREQA d'un traité de concession d'aménagement lui confiant la réalisation de cette opération..... | 18 |
| Vœu n° 62 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au suivi de l'attribution du nom de Soljenitsyne à une voie parisienne..... | 15 | 2010, DLH 130 Réalisation par la SGIM dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement d'un programme comportant 2 logements PLA-I, 7 logements PLUS et 2 logements PLS, 48 rue du Rocher (8e). | 18 |
| Vœu n° 63 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la dénomination d'une rue "Jerzy Popieluszko"..... | 15 | 2010, DLH 131 Réalisation par la SGIM dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement d'un programme comportant 4 logements PLA-I, 10 logements PLUS et 3 logements PLS, ZAC "Beaujon", lot 2 (8e). | 18 |
| Vœu n° 64 déposé par M. MARTINS relatif à l'attribution du nom de Bronislaw Geremek à un lieu, une rue ou une place de Paris. | 15 | Vœu n° 72 de l'UMPPA..... | 18 |
| 2010, DU 81 - Site "Saussure Pont Cardinet" (17e). Déclaration de projet de travaux d'investissement routier. | 15 | Vœu n° 73 de l'UMPPA..... | 18 |
| 2010, DU 101 - Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Paris sur le site de la Samaritaine (1er) : Bilan de la concertation préalable. Approbation après enquête publique du projet de Plan local d'urbanisme de Paris..... | 15 | 2010, DLH 142 - Réalisation par "Coopération et Famille" d'un programme d'acquisition réhabilitation d'une maison-relais de 15 logements PLA-I, 58 rue du Vertbois (3e)..... | 18 |
| Vœu n° 66 relatif à l'ouverture de la "Maison du Projet" présentant la maquette architecturale de la nouvelle Samaritaine, déposé par M. LEGARET, Mmes BERTHOUD et DAGOMA..... | 15 | 2010, DLH 144 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de l'immeuble communal situé 26 rue Popincourt (11e). | 18 |
| Vœu n° 67 relatif au maintien du nom de Samaritaine (CI). | 15 | 2010, DLH 166 - Modification des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts PLUS et PLA-I à contracter par la SNI en vue du financement du programme de construction de 141 logements sociaux dont 8 PLA-I, 77 PLUS et 56 PLS, 9-15 boulevard de Grenelle (15e). | 18 |
| Vœu n° 68 relatif à des mesures préventives à la maîtrise d'ouvrage du projet Samaritaine (UMPPA)..... | 15 | Vœu n° 74 relatif aux demandes faites par le Conseil de quartier Duplex/Motte-Picquet. (UMPPA). | 18 |
| 2010, DLH 41 - Modification des garanties accordées par la Ville de Paris à Pax Progrès Pallas pour les emprunts PLA-I et PEP à contracter en vue du financement du programme de restructuration du foyer de travailleurs migrants Tolbiac comportant l'aménagement d'une résidence sociale de 225 logements PLA-I, 80 rue de Tolbiac (13e) et avenant au bail emphytéotique. | 18 | 2010, DU 65 - Cession à la SOREQA de lots de copropriété dépendant des immeubles situés 110 rue de la Roquette et 23 Jean-Pierre Timbaud (11e), en vue de la réalisation de logements sociaux. | 19 |
| 2010, DLH 87 - Location par bail emphytéotique, au profit de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), de l'ensemble immobilier, 1-1 bis - 3 rue Ramponeau (20e)..... | 18 | Vœu n° 75 relatif à la situation de l'immeuble 45, rue de La Rochefoucauld (9 ^e) (PSRGA). | 19 |
| Vœu n° 71 bis de l'Exécutif..... | 18 | Vœu n° 76 relatif à la protection des locataires de l'immeuble 30, rue Beaurepaire (10e) (PSRGA). | 19 |
| 2010, DLH 101 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2009 de la convention publique d'aménagement d'éradication de l'insalubrité conclue le 30 mai 2002 entre la Ville de Paris et la SIEMP..... | 18 | Vœu n° 77 relatif à la vente par le Gouvernement de 1.700 biens immobiliers de l'Etat (PCF/PG). | 19 |

| | | | |
|---|----|---|----|
| Vœu n° 78 relatif à un bilan du contentieux locatif des bailleurs sociaux pour les 5 dernières années (CI)..... | 19 | Vœu n°28 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'aménagement des quais hauts de la Seine en boulevards urbains. | 20 |
| Vœu n° 79 relatif au nouveau siège de Paris Habitat (CI)..... | 19 | Vœu n°29 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'augmentation de l'offre de transports en commun sur les quais hauts de la Seine et leurs environs. | 20 |
| Vœu n° 80 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'Office public d'habitat "Paris Habitat"..... | 19 | Vœu n°30 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'extension de VOGUEO à l'ensemble du bief parisien. | 20 |
| Vœu n° 81 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au respect des engagements de "Paris Habitat" pour les logements des groupes Berthier/Courcelles/Jean Moréas..... | 19 | Vœu n°31 déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux futures animations des voies sur berges..... | 20 |
| 2010, SG 153 - Désignation des lauréats de l'appel à projets "Réflexion stratégique et créative sur la métropolisation de Paris par le numérique" et versement de la récompense aux équipes lauréates. | 19 | Vœu n°32 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'instauration d'une continuité piétonne et cyclable sur l'ensemble des berges de la rive gauche..... | 20 |
| 2010, SG 155 Aménagement des Berges de Seine. Approbation des objectifs poursuivis pour l'aménagement des Berges de Seine (1er, 4e, 7e et 16e) et des modalités de la concertation préalable..... | 19 | Vœu n°33 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création de passerelles piétonnes et cyclables entre les deux rives de la Seine..... | 20 |
| Vœu n°20 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à des propositions sur les aménagements des voies sur berges. | 19 | Vœu n°34 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'aménagement prioritaire des berges des 12e, 13e, 15e et 16e arrondissements..... | 20 |
| Vœu n°21 déposé Mme BLUMENTHAL et M. NAJDOVSKI relatif à la continuité piétonne sur la berge rive droite. | 19 | Vœu n°35 déposé par le groupe UMPPA relatif à la mise en place de capteurs mesurant l'évolution du trafic automobile et ses nuisances. | 20 |
| Vœu n°22 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à un aménagement entre les berges d'Ivry, d'Austerlitz et du 5e arrondissement..... | 19 | Vœu n°36 déposé par le groupe UMPPA relatif à la consultation des arrondissements riverains et des communes limitrophes. | 20 |
| Vœu n°23 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au service de navette fluviale VOGUEO..... | 19 | Vœu n°37 déposé par le groupe UMPPA relatif à la discussion du projet d'aménagement des voies sur berges devant "Paris Métropole" | 20 |
| Vœu n°24 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'installation de halles alimentaires des producteurs aux consommateurs..... | 19 | Vœu n°38 déposé par le groupe UMPPA relatif au retrait de la délibération et au lancement d'un appel international à projets. | 20 |
| Vœu n°25 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés relatifs à l'aménagement des berges de seine. | 19 | Vœu n°39 déposé par le groupe UMPPA relatif aux usines à béton dans le 13e..... | 20 |
| Vœu n°26 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au renforcement de l'offre de transports collectifs. ... | 20 | Vœu n°40 déposé par le groupe NI relatif à l'aménagement des quais piétons préexistants le long de la Seine. | 20 |
| Vœu n°27 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à un aménagement ambitieux des berges sur les deux rives de la Seine. | 20 | Vœu n°41 déposé par le groupe NI relatif à l'aménagement de parkings aux portes de Paris le long de la Seine. | 20 |
| | | Vœu n°42 déposé par le groupe NI relatif à la progressivité de la fermeture des voies sur berge rive gauche..... | 20 |
| | | Vœu n°42 bis déposé par l'Exécutif..... | 20 |

| | | | |
|---|----|---|----|
| Amendement n°12 déposé par le groupe PCF/PG relatif à la diversification des usages et à l'accès aux équipements publics de la population métropolitaine..... | 20 | Vœu n°86 relatif à la libération du soldat Gilad SHALIT déposé par le groupe « Centre et Indépendant »..... | 34 |
| Amendement n°13 déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'élargissement des modalités de la concertation préalable à l'aménagement des berges de seine. | 20 | Vœu n°86 bis déposé par l'Exécutif. | 34 |
| Amendement n°14 déposé par le groupe « Les Verts » relatif aux modalités de la concertation. | 20 | Vœu n°87 relatif à l'installation des portraits de Hervé GHESQUIERE et de Stéphane TAPONIER sur la façade de l'Hôtel de Ville. (UMPPA). | 34 |
| Amendement n°15 déposé par le groupe « Les Verts » relatif aux objectifs poursuivis..... | 20 | 2010, DPVI 50 - DAC 286 - DJS 173 - Signature d'une convention avec la Salle Saint-Bruno pour l'attribution d'une subvention pour l'organisation de la fête de la Goutte d'Or. Montant : 33.000 euros. | 34 |
| Amendement n°16 déposé par le groupe CI modifiant l'article 1..... | 20 | Amendement n°88 déposé par l'Exécutif. | 34 |
| Amendement n°17 déposé par le groupe CI modifiant l'article 2..... | 20 | Amendement n°89 déposé par le groupe « Communiste et élus du parti de gauche »..... | 34 |
| Amendement n°18 déposé par le groupe CI ajoutant un article 3. | 20 | 2010, DAJ 17 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 10 juin et 22 juin 2010. - Attribution et signature des marchés de maîtrise d'oeuvre. | 34 |
| Amendement n°19 déposé par le groupe NI modifiant l'annexe I pour garantir une continuité des parcours piétons et cyclables..... | 20 | Amendement n°89 bis déposé par l'Exécutif..... | 34 |
| Amendement n°19 bis déposé par l'Exécutif. | 20 | Vœu n°90 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux aménagements commerciaux sur les Z.A.C. Clichy Batignolles, Cardinet-Chalabre et l'îlot Saussure. | 35 |
| Amendement n°19 ter déposé par l'Exécutif. | 20 | 2010, DDEEES 174 - Signature d'une convention fixant les conditions d'installation et d'exploitation de la grande roue place de la Concorde (8e) et des points de vente au pied de la grande roue. | 35 |
| Scrutin public relatif au projet de délibération SG 155..... | 33 | Vœu n°91 déposé par le groupe Mme KUSTER et M. DUBUS relatif à la nomination d'un médiateur commerces sur les Z.A.C. "Clichy-Batignolles" et "Cardinet-Chalabre"..... | 35 |
| Vœu n°82 déposé par le groupe "Les Verts" en faveur d'un 14 juillet sans défilé militaire. | 33 | Vœu n°92 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au prix des manèges parisiens..... | 35 |
| 2010, DAC 369 - Subvention à l'association Mouvance d'Arts (12e). Montant : 10.000 euros. | 33 | Vœu n°93 déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux terrasses mobiles..... | 35 |
| Amendement n°83 bis | 33 | 2010, DAJ 20 - DDEEES 178 - Création et signature des statuts d'un fonds de dotation en faveur de l'ESPCI. Participation de la Ville de Paris à cette création comme membre fondateur. | 35 |
| 2010, DAC 417 - Signature d'un marché de prestations de services confiant à l'association Paris Bibliothèques la gestion des animations gratuites dans les bibliothèques de prêt de la Ville de Paris. | 33 | 2010, DRH 15 - Fixation des dispositions statutaires et de l'échelonnement indiciaire relatifs aux emplois d'expert de haut niveau et de directeur de projet de la Ville de Paris (suite)..... | 35 |
| Vœu n°84 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association PROCREART d'un montant de 2.000 euros..... | 33 | | |
| Vœu n°85 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en mémoire de Michel Guy..... | 34 | | |
| Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes..... | 34 | | |

| | | | |
|--|----|---|----|
| Amendement n°94 déposé par le groupe « UMPPA »..... | 35 | 2010, DVD 148 - Approbation du programme 2010 de mise en accessibilité des autobus à Paris aux usagers en fauteuil roulant sur certaines lignes et demande des subventions correspondantes auprès du STIF et de la Région d'Ile de France..... | 36 |
| 2010, DDEES 175 - Signature d'une convention avec la Cité Internationale Universitaire de Paris pour l'attribution d'une subvention pour le programme "Research in Paris". Montant : 1.750.000 euros. | 35 | 2010, SG 150 - Réaménagement du quartier des Halles (1er, 2e, 3e et 4e). Approbation de la convention entre la Ville de Paris et la RATP, régissant les modalités financières de réalisation des études approfondies nécessaires au réaménagement du pôle d'échanges RER de Châtelet - Les Halles. | 36 |
| Vœu n°95 relatif au maintien du Centre de formation et d'insertion Gambetta (PSRGA, Les Verts)..... | 35 | 2010, DEVE 26 - Création de l'Agence Parisienne du Climat et fixation du montant de la contribution financière au budget de l'association pour la préfiguration de l'Agence Parisienne du Climat - Montant : 100.000 euros. | 37 |
| Vœu n°96 relatif à l'installation d'une Maison du Développement Économique et de l'Emploi dans le 15e arrondissement (UMPPA). | 35 | 2010, DEVE 103 - Signature de l'engagement 10 : 10, campagne de mobilisation contre le réchauffement climatique lancée par la Fondation GoodPlanet..... | 37 |
| 2010, DVD 94 - Approbation du principe de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien de 19 parcs de stationnement de surface pour une durée de 8 ans. Autorisation de lancer la consultation et d'accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation..... | 35 | 2010, DPA 50 - Contrat de partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes et autorisation d'engager la procédure de consultation par voie de dialogue compétitif et d'accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de partenariat. Constitution du dossier de demande de subvention auprès de la Banque Européenne..... | 37 |
| Vœu n°97 relatif à l'obligation pour le délégataire de concevoir un espace pour les 2 roues (Non inscrit). | 35 | Vœu n° 104 déposé par M. MARTINS relatif au respect des clauses sociales des marchés publics dans le Contrat de Partenariat de Performance Énergétique. | 37 |
| 2010, DVD 164 - Approbation du principe des travaux de démolition et de reconstruction de l'ouvrage de la petite ceinture ferroviaire (PCF) en vue de l'élargissement du passage sous l'ouvrage rue Patay (ouvrage d'art OAO2) (13e) dans le cadre de l'extension du tramway T3..... | 35 | Vœu n° 105 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la tenue de la Commission consultative de l'Environnement de l'Héliport de Paris Issy-les-Moulineaux..... | 41 |
| 2010, DVD 43 - Lancement d'une consultation pour l'attribution de 3 marchés relatifs à la distribution de la carte de paiement du stationnement à Paris..... | 36 | Vœu n° 106 déposé par l'Exécutif relatif à la fiscalisation des retraites des anciens Conseillers de Paris. | 41 |
| Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes (suite)..... | 36 | Vœu n° 107 déposé par MM. BOURNAZEL et Mme POIRAULT-GAUVIN relatif au soutien de la politique du Gouvernement en faveur d'une réforme juste et équitable des retraites. | 41 |
| Vœu n°98 déposé par le Communiste et élu du Parti de Gauche relatif aux dispositifs d'expérimentation de péage urbain dans les communes de plus de 300.000 habitants. | 36 | Vœu n° 108 relatif à la mise en œuvre de la Ressourcerie Porte de Montreuil (PSRGA)..... | 41 |
| Vœu n°99 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'élargissement des usages du pass Navigo..... | 36 | Vœu n° 109 relatif à la réduction des dépenses de fonctionnement des cabinets du Maire et de ses adjoints, déposé par MM. ALPHAND, BOURNAZEL et Mme POIRAULT-GAUVIN. | 41 |
| Vœu n°100 relatif au stationnement des véhicules de location (UMPPA). | 36 | | 51 |
| Vœu n°101 relatif à l'information sur l'introduction des contresens cyclables dans les zones 30 (UMPPA)..... | 36 | | |
| Vœu n°102 relatif à l'aménagement de la place et de la rue Cambronne (UMPPA)..... | 36 | | |

| | |
|---|----|
| 2010, DEVE 11 - Opération de remise en état des réseaux hydrauliques et des voiries dans le parc des Buttes Chaumont (19e) et modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre technique..... | 41 |
| Vœu n° 110 relatif aux aménagements du jardin des Plantes (PSRGA). | 41 |
| 2010 DVD 172 Adhésion à l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine et signature de la Charte correspondante..... | 41 |
| 2010, DEVE 100 - DJS 358 - Approbation du principe d'aménagement des pelouses centrales de l'hippodrome d'Auteuil (16e) et autorisation de déposer la demande de permis d'aménager, de signer le marché de travaux préparatoires et de lancer les marchés de travaux d'aménagement. | 41 |
| 2010, PP 45 - Revalorisation du taux des vacations allouées aux membres des organisations professionnelles du taxi participant aux commissions de discipline des conducteurs de taxi. | 41 |
| Amendement n° 111 déposé par l'Exécutif. | 41 |
| Vœu n° 112 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au retour d'effectifs policiers supplémentaires aux alentours du carré aux Biffins et à une action concertée sur tous les sites parisiens où se développent la vente à la sauvette. | 42 |
| 2010, DPVI 76 - Subvention d'investissement au Logement Francilien pour la création d'une ludothèque dans le quartier de Fontaine au Roi (11e). Montant : 20.000 euros. | 42 |
| Adoption, par un vote global de l'Assemblée, des projets de délibération..... | 42 |
| Votes spécifiques..... | 43 |
| Membres présents :..... | 45 |
| Absents : | 45 |
| Annexe 1 : Scrutin public relatif au projet de délibération 2010 SG 155 Aménagement des Berges de Seine. Approbation des objectifs poursuivis pour l'aménagement des Berges de Seine (1 ^{er} , 4 ^e , 7 ^e et 16 ^e) et des modalités de la concertation préalable..... | 53 |

Annexe 1 : Scrutin public relatif au projet de délibération 2010 SG 155 Aménagement des Berges de Seine. Approbation des objectifs poursuivis pour l'aménagement des Berges de Seine (1^{er}, 4^e, 7^e et 16^e) et des modalités de la concertation préalable.

Date
 Debut
 Fin
 Type de vote
 Vote Item
 Amendement
 Agenda
 Description

**Scrutin public relatif au projet de délibération
 2010 SG 155 Aménagement des Berges de Seine.
 Approbation des objectifs poursuivis pour l'aménagement
 des Berges de Seine (1er, 4e, 7e et 16e) et des modalités
 de la concertation préalable.**

Résultat

Pour 98
 Contre 57
 Abst 4
 Nppv 3

Votants 163
 Voté 162
 Procurations 0
 Pas voté 1

| # | Civilité | Nom | Parti | Résultat | |
|-----|----------|-----------------------|-------|----------|---|
| 47 | M. | AIDENBAUM Pierre | PSRG | Pour | 1 |
| 114 | M. | ALAYRAC Gilles | PSRG | Pour | 1 |
| 126 | M. | ALPHAND David | UMP | Nppv | 1 |
| 18 | Mme | ARROUZE Aline | PCPG | Pour | 1 |
| 150 | Mme | ASMANI Lynda | C&I | Contre | 1 |
| 92 | M. | ASSOULINE Daniel | PSRG | Pour | 1 |
| 135 | M. | ASSOULINE David | PSRG | Pour | 1 |
| 153 | M. | AURIACOMBE Pierre | UMP | Contre | 1 |
| 110 | Mme | BACH Marie-Chantal | UMP | Contre | 1 |
| 2 | Mme | BACHE Marinette | PSRG | Pour | 1 |
| 158 | M. | BARGETON Julien | PSRG | Pour | 1 |
| 90 | Mme | BARTHE Marie-Annick | PSRG | Pour | 1 |
| 13 | M. | BAUPIN Denis | VERT | Pour | 1 |
| 20 | Mme | BECKER Emmanuelle | PCPG | Pour | 1 |
| 82 | M. | BENESSIANO Herve | UMP | Contre | 1 |
| 26 | Mme | BENGUIGUI Yamina | PSRG | Pour | 1 |
| 106 | M. | BERTHAULT Jean-Didier | UMP | Contre | 1 |
| 86 | Mme | BERTHOUT Florence | UMP | Contre | 1 |
| 72 | Mme | BERTINOTTI Dominique | PSRG | Pour | 1 |
| 124 | Mme | BERTRAND Genevieve | C&I | Abst | 1 |
| 19 | Mme | BIDARD Helene | PCPG | Pour | 1 |
| 24 | M. | BLOCHE Patrick | PSRG | Pour | 1 |
| 25 | Mme | BLUMENTHAL Michele | PSRG | Pour | 1 |
| 27 | Mme | BOISTARD Pascale | PSRG | Pour | 1 |

| # | Civilité | Nom | Parti | Résultat | . |
|-----|----------|--------------------------|-------|----------|---|
| 33 | M. | BOUAKKAZ Hamou | PSRG | Pour | 1 |
| 85 | Mme | BOULAY-ESPERONNIER Celin | UMP | Contre | 1 |
| 127 | M. | BOURNAZEL Pierre-Yves | UMP | Nppv | 1 |
| 22 | M. | BOUTAULT Jacques | VERT | Pour | 1 |
| 141 | Mme | BOUYGUES Claudine | PSRG | Pour | 1 |
| 68 | M. | BRAVO Jacques | PSRG | Pour | 1 |
| 30 | M. | BROS Jean-Bernard | PSRG | Pour | 1 |
| 1 | M. | BROSSAT Ian | PCPG | Pour | 1 |
| 31 | Mme | BROSSEL Colombe | PSRG | Pour | 1 |
| 101 | Mme | BRUNO Catherine | C&I | Contre | 1 |
| 129 | Mme | BURKLI Delphine | UMP | Contre | 1 |
| 4 | M. | CAFFET Jean-Pierre | PSRG | Pour | 1 |
| 48 | Mme | CALANDRA Frederique | PSRG | Pour | 1 |
| 32 | Mme | CAPELLE Liliane | PSRG | Pour | 1 |
| 65 | M. | CARON-THIBAUT Gauthier | PSRG | Pour | 1 |
| 105 | Mme | CARRERE GEE Maire-Claire | UMP | Contre | 1 |
| 123 | M. | CAVADA Jean-Marie | C&I | Contre | 1 |
| 91 | Mme | CHARNOZ Sandrine | PSRG | Pour | 1 |
| 59 | M. | CHARON Pierre | UMP | Contre | 1 |
| 144 | M. | Charzat Michel | NI | Pour | 1 |
| 108 | Mme | CHERIOUX de SOULTRAIT Jo | UMP | Contre | 1 |
| 46 | M. | CHERKI Pascal | PSRG | Pour | 1 |
| 121 | Mme | CHRISTIEENNE Odette | PSRG | Pour | 1 |
| 51 | Mme | COHEN-SOLAL Lyne | PSRG | Pour | 1 |
| 45 | M. | CONTASSOT Yves | VERT | Pour | 1 |
| 42 | M. | CORBIERE Alexis | PCPG | Pour | 1 |
| 132 | M. | COUDERT Thierry | UMP | Contre | 1 |
| 69 | M. | COUMET Jerome | PSRG | Pour | 1 |
| 107 | M. | COURTOIS Daniel-Georges | UMP | Contre | 1 |
| 148 | Mme | CUIGNACHE-GALLOIS Edith | C&I | Contre | 1 |
| 131 | M. | d'ABOVILLE Gerard | UMP | Contre | 1 |
| 5 | M. | DAGNAUD Francois | PSRG | Pour | 1 |
| 52 | Mme | DAGOMA Seybah | PSRG | Pour | 1 |
| 115 | M. | DARGENT Claude | PSRG | Pour | 1 |
| 157 | Mme | DASPET Virginie | PSRG | Pour | 1 |
| 36 | Mme | DATI Rachida | UMP | Contre | 1 |
| 160 | Melle | DAUVERGNE Emmanuelle | UMP | Contre | 1 |
| 84 | Mme | de CLERMONT-TONNERRE Cla | UMP | Contre | 1 |
| 118 | Mme | de LA GONTRIE Marie-Pier | PSRG | Pour | 1 |
| 39 | Mme | de PANAFIEU Françoise | UMP | Contre | 1 |
| 62 | M. | DEBRE Bernard | UMP | Contre | 1 |
| 102 | Melle | DECORTE Roxane | UMP | Contre | 1 |
| 163 | M. | DELANOE Bertrand | PSRG | Pour | 1 |
| 83 | M. | DESTREM Alain | UMP | Contre | 1 |
| 35 | Mme | DOUVIN Laurence | UMP | Contre | 1 |
| 134 | Mme | DREYFUSS Laurence | UMP | Contre | 1 |
| 53 | Mme | DUBARRY Veronique | VERT | Pour | 1 |
| 149 | M. | DUBUS Jerome | C&I | Contre | 1 |
| 94 | M. | DUCLOUX Philippe | PSRG | Pour | 1 |
| 63 | Mme | DUMAS Catherine | UMP | Contre | 1 |
| 80 | M. | DUMONT Michel | UMP | Contre | 1 |
| 44 | M. | DUTREY Rene | VERT | Pour | 1 |
| 54 | Mme | EL KHOMRI Myriam | PSRG | Pour | 1 |
| 55 | Mme | ERRECART Maite | PSRG | Pour | 1 |
| 70 | M. | FERAUD Remi | PSRG | Pour | 1 |
| 137 | Mme | FILOCHE Lea | PSRG | Pour | 1 |
| 95 | Mme | FLAM Mireille | PSRG | Pour | 1 |
| 23 | Mme | FOURNIER Danielle | VERT | Pour | 1 |

| # | Civilité | Nom | Parti | Résultat | . |
|-----|----------|--------------------------|-------|----------|---|
| 133 | M. | GABORIAU Pierre | UMP | Contre | 1 |
| 111 | Mme | GACHET Isabelle | PSRG | Pour | 1 |
| 3 | M. | GAREL Sylvain | VERT | Pour | 1 |
| 125 | Mme | GASNIER Fabienne | C&I | Abst | 1 |
| 8 | M. | GAUDILLERE Bernard | PSRG | Pour | 1 |
| 161 | M. | GIANNESINI Jean-Jacques | UMP | Contre | 1 |
| 81 | Mme | GIAZZI Daniele | UMP | Contre | 1 |
| 56 | Mme | GIBOUDEAUX Fabienne | VERT | Pour | 1 |
| 6 | M. | GIRARD Christophe | PSRG | Pour | 1 |
| 34 | M. | GOASGUEN Claude | UMP | Contre | 1 |
| 113 | Mme | GOLDGRAB Laurence | PSRG | Pour | 1 |
| 37 | M. | GOUJON Philippe | UMP | Contre | 1 |
| 57 | M. | GUILLOT Didier | PSRG | Pour | 1 |
| 162 | Mme | HAREL Maire-Laure | UMP | Contre | 1 |
| 151 | M. | HELARD Eric | C&I | Contre | 1 |
| 7 | Mme | HIDALGO Anne | PSRG | Pour | 1 |
| 152 | Melle | HOFFENBERG Valerie | UMP | Contre | 1 |
| 138 | Mme | JEMNI Halima | PSRG | Pour | 1 |
| 73 | M. | JULLIARD Bruno | PSRG | Pour | 1 |
| 112 | M. | KLUGMAN Patrick | PSRG | Pour | 1 |
| 60 | Mme | KUSTER Brigitte | UMP | Contre | 1 |
| 38 | Mme | LAGARDE Christine | UMP | Contre | 1 |
| 74 | Mme | LALEM Fatima | PSRG | Pour | 1 |
| 14 | M. | LAMOUR Jean-Francois | UMP | Contre | 1 |
| 89 | Mme | LANG Anne-Christine | PSRG | Pour | 1 |
| 75 | M. | LE GUEN Jean-Marie | PSRG | Pour | 1 |
| 76 | Mme | LE STRAT Anne | PSRG | Pour | 1 |
| 61 | M. | LEBEL Francois | UMP | Contre | 1 |
| 40 | M. | LECOQ Jean-Pierre | UMP | Contre | 1 |
| 15 | M. | LEGARET Jean-Francois | UMP | Contre | 1 |
| 64 | M. | LELLOUCHE Pierre | UMP | Contre | 1 |
| 11 | Mme | LEPETIT Annick | PSRG | Pour | 1 |
| 140 | M. | LEVY Romain | PSRG | Pour | 1 |
| 17 | M. | LHOSTIS Alain | PCPG | Pour | 1 |
| 109 | Mme | MACE de LEPINAY Helene | UMP | Contre | 1 |
| 71 | M. | MADEC Roger | PSRG | Pour | 1 |
| 77 | M. | MANO Jean-Yves | PSRG | Pour | 1 |
| 78 | M. | MANSAT Pierre | PCPG | Pour | 1 |
| 159 | M. | MARCOVITCH Daniel | PSRG | Pour | 1 |
| 145 | M. | MARTINS Jean-Francois | NI | Abst | 1 |
| 155 | M. | MENGUY Jean-Baptiste | UMP | Contre | 1 |
| 139 | M. | MERCIER Etienne | PSRG | Pour | 1 |
| 156 | Mme | MERIGOT de TREIGNY Marti | UMP | Contre | 1 |
| 96 | M. | MISSIKA Jean-Louis | PSRG | Pour | 1 |
| 88 | M. | MOINE Philippe | PSRG | Pour | 1 |
| 97 | Mme | MONTACIE Camille | PSRG | Pour | 1 |
| 98 | M. | NAJDOVSKI Christophe | VERT | Pour | 1 |
| 104 | Mme | NAMY-CAULIER Martine | UMP | Contre | 1 |
| 87 | Mme | OLIVIER Annick | PSRG | Pour | 1 |
| 154 | Mme | ONGHENA Anne-Constance | UMP | Contre | 1 |
| 119 | M. | PENINOU Mao | PSRG | Pour | 1 |
| 142 | Mme | PIGEON Frederique | PSRG | Pour | 1 |
| 128 | Mme | POIRAUT-GAUVIN Geraldin | UMP | Nppv | 1 |
| 116 | Mme | POLSKI Olivia | PSRG | Pour | 1 |
| 50 | Mme | POURTAUD Daniele | PSRG | Pour | 1 |
| 100 | M. | POZZO DI-BORGO Yves | C&I | Contre | 1 |
| 136 | Mme | RICHARD Firmine | PSRG | Pour | 1 |
| 130 | M. | ROGER Vincent | UMP | Contre | 1 |

| # | Civilité | Nom | Parti | Résultat | . |
|-----|----------|-------------------------|-------|----------|---|
| 146 | Mme | SACHS Valerie | C&I | Abst | 1 |
| 147 | M. | SAINT-ETIENNE Christian | C&I | Contre | 1 |
| 117 | M. | SANCHES-RUIVO Hermano | PSRG | Pour | 1 |
| 10 | M. | SARRE Georges | NI | Pour | 1 |
| 28 | M. | SAUTTER Christian | PSRG | Pour | 1 |
| 99 | M. | SCHAPIRA Pierre | PSRG | Pour | 1 |
| 41 | Mme | SIMONNET Danielle | PCPG | Pour | 1 |
| 103 | M. | STEIN Richard | UMP | Contre | 1 |
| 29 | Mme | STIEVENARD Gisele | PSRG | Pour | 1 |
| 122 | Mme | TACHENE Anne | C&I | Contre | 1 |
| 21 | Mme | TAIEB Karen | PSRG | Pour | 1 |
| 16 | M. | TIBERI Jean | UMP | Contre | 1 |
| 79 | Mme | TISSOT Claude-Annick | UMP | Contre | 1 |
| 67 | M. | TORRETON Philippe | PSRG | Pour | 1 |
| 58 | M. | TREMEGE Patrick | UMP | Contre | 1 |
| 9 | Mme | TROSTIANSKY Olga | PSRG | Pour | 1 |
| 49 | M. | VAILLANT Daniel | PSRG | Pour | 1 |
| 93 | M. | VAUGLIN Francois | PSRG | Pour | 1 |
| 66 | Mme | VERON Pauline | PSRG | Pour | 1 |
| 120 | Mme | VIEU-CHARIER Catherine | PCPG | Pour | 1 |
| 12 | M. | VUILLERMOZ Jean | PCPG | Pour | 1 |
| 43 | Mme | WIEVIORKA Sylvie | PSRG | Pour | 1 |